



CREUSER ET FORER, **POUR QUOI FAIRE ?**

Réalités et fausses vérités du renouveau extractif en France

Rapport / Les Amis de la Terre France / Décembre 2016



**Les Amis
de la Terre
France**

SOMMAIRE



Rapport des Amis de la Terre France
Creuser et forer, pour quoi faire ? Réalités et fausses vérités du renouveau extractif en France.
Décembre 2016.

Coordination et rédaction :

Laureline Bourit et Juliette Renaud.

Communication, relations presse :

Pierre Sagot,
communication@amisdelaterre.org
09 72 43 92 65.

Graphisme et Maquette :

Aurélien Dovillez, dovillez@gmx.com

Impression :

Sur papier recyclé Offset Igloo Silk 135g/m²
avec encres végétales : STIPA, stipa.fr.

Crédits photos :

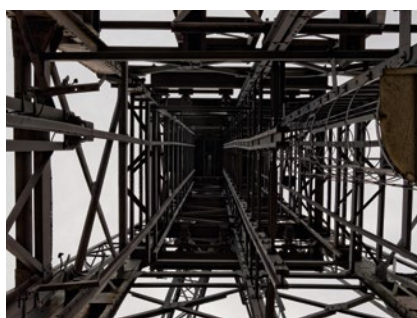
Couverture : Alain Bachelier
Pages 4-5 : MPhotographe
Page 7 : Nicolas Sawicki
Pages 8-9 : Infographie réalisée
par Aurélien Dovillez
Pages 14-15 : Infographie réalisée
par Aurélien Dovillez
Pages 18-19 : Simon Gouin
Page 21 : B@rberousse
Page 23 : Nicolas Fournier
Page 26 : Guillaume Delebarre
Page 29 : MPhotographe
Pages 30-31 : Guillaume Delebarre
Page 32 : Nicolas Sawicki

Remerciements :

Les Amis de la Terre France remercient pour le partage de leurs analyses et expériences, leurs contributions et relectures : les collectifs citoyens mobilisés contre les gaz et pétrole de schiste et de couche (particulièrement Thérèse Delfel, Isabelle Levy, Estelle Tardy et Claude Taton), les collectifs citoyens anti-mines (particulièrement Dominique Bergot et Pierre Lapalu de StopMines23), Les Amis de la Terre Europe (en particulier Antoine Simon et Noëlle Audi-Dor), France Nature Environnement, Attac France, et Anna Bednik, auteur du livre « *Extractivisme, exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances* ».

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'association Res Publica et de la Fondation Un Monde par Tous.

Les Amis de la Terre France sont seuls responsables des opinions exprimées dans ce document.



3 INTRODUCTION

4 LA FRANCE, UN PAYS MINIER ET PÉTROLIER ?

18 LES FAUSSES VÉRITÉS JUSTIFIANT L'EXTRACTIVISME

30 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



INTRODUCTION

Les impacts humains et environnementaux des mines et des forages pétroliers dans les pays dits en développement sont largement documentés : guerre civile au Soudan ou au Nigeria, conflits armés et travail des enfants en République Démocratique du Congo, pollutions et cancer à Baotou en Chine, déplacements et répression des populations au Pérou, etc¹. Moins nombreux sont ceux qui savent que les problématiques de dénis de démocratie, et les lourds dégâts environnementaux et sanitaires causés par les projets extractifs sont aussi monnaie courante dans les pays dits développés. La France notamment n'est pas épargnée, alors qu'on assiste depuis quelques années à un discret renouveau extractif dans notre pays, à l'insu de la majorité de la population.

Ce rapport vise à mettre en lumière cette volonté de relancer l'exploitation de notre sous-sol, impulsée par les industriels et promue par le gouvernement. Cette promotion du renouveau extractif en France passe d'abord par la communication et la diffusion de fausses vérités visant à convaincre la population de la possibilité

de mines et forages « *propres et responsables* », et obtenir ainsi « *l'acceptabilité sociale* » nécessaire au développement de ces projets. Plus concrètement, ce renouveau extractif passe par le dépôt de demandes et la délivrance de permis quadrillant petit à petit tout notre territoire, en métropole et en outre-mer. Pourtant, les populations de Salsigne² ou de Lacq³, peuvent témoigner des impacts sanitaires et environnementaux des exploitations passées qu'elles subissent encore aujourd'hui. Conscient de ces enjeux, un fort mouvement anti-gaz et huiles de schiste puis anti-mines s'est créé en France.

¹ Pour en savoir plus, les Amis de la Terre ont mis en lumière de nombreux cas, notamment à Madagascar, en Zambie, en Argentine, au Nigeria, et en Afrique du Sud (voir nos dernières publications et vidéos sur le sujet : <http://www.amisdelaterre.org/Extractivisme-et-climat-retrouvez.2016.html>), et Ingénieurs sans frontières-Systext a publié un « *État des lieux des conséquences graves de l'exploitation minière* » <http://www.isf-systext.fr/node/552>.

² Cf. partie sur l'après-mine p. 25-26.

³ En 2016, une étude sur la mortalité autour du complexe gazier de Lacq a refait surface. Elle pointe du doigt une surmortalité anormale, liée notamment à des cancers des voies respiratoires, pendant la période d'activité du site <http://tempsreel.nouvelobs.com/planete/20160309OBS6064/lacq-en-beam-son-gaz-sa-surmortalite.html>.

LA FRANCE

UN PAYS MINIER ET PÉTROLIER ?



On croyait le temps des mines révolu, depuis la fermeture des exploitations charbonnières dans le Nord, et de celles d'uranium dans le Limousin. On pense souvent aussi que le risque de voir se multiplier les puits de gaz de schiste s'est éloigné pour toujours depuis la loi d'interdiction de la fracturation hydraulique en 2011. Pourtant, les actions politiques et pressions industrielles pour promouvoir un renouveau extractif sur notre territoire existent bien. Tout est fait pour tenter d'endormir la contestation et la critique, et tout est prêt pour le moment, peut-être bien proche, où le contexte économique et politique sera de nouveau favorable à l'extraction.





1.

AUX ORIGINES DU RENOUVEAU EXTRACTIF

En France métropolitaine, le secteur extractif est en déclin depuis des dizaines d'années. Les dernières mines de charbon (La Houve en Lorraine) et d'or (Salsigne en Languedoc-Roussillon) ont fermé en 2004. Quelques exploitations perdurent principalement en outre-mer, en Nouvelle-Calédonie (nickel) et en Guyane (or), ainsi que de façon marginale en métropole (sel gemme, bauxite, gaz et pétrole). Cependant, depuis la fin des années 2000, on assiste à un renouveau extractif, c'est-à-dire une volonté de relancer l'exploitation du sous-sol français, substances minérales et hydrocarbures, pour des raisons économiques et politiques : variation des cours et volonté de sécuriser un approvisionnement en ressources stratégiques.

Concernant les substances minérales, ces facteurs économiques et politiques sont les suivants : premièrement, les prix des métaux se sont envolés - ils ont globalement triplé entre 2002 et 2008 -, deuxièmement, la Chine, dont l'Union Européenne est fortement dépendante, a réduit ses exportations de différentes substances (terres rares, tungstène et molybdène) en imposant des quotas et des taxes d'exportation dès 2004⁴. Ces restrictions ont été utilisées comme arme économique contre le Japon lors d'un différend en mer de Chine en 2010, entraînant une inquiétude au sein des gouvernements européens et une bulle spéculative sur les marchés. Ce contexte global a amené l'Union Européenne à adopter une initiative « *Matières premières - répondre à nos besoins fondamentaux pour assurer la croissance et créer des emplois en Europe* », en novembre 2008. Cette initiative prévoit notamment de « *favoriser l'approvisionnement du-*

nable en matières premières en provenance de sources européennes »⁵. C'est dans cette logique que le gouvernement français a multiplié les déclarations : d'Arnaud Montebourg annonçant en 2014 la création de la « *Compagnie nationale des mines de France* » à Emmanuel Macron en 2015 déclarant « *Oui. On peut dire que la France va rouvrir de nouvelles mines* ». Et la démarche est déjà lancée, comme nous le verrons.

Quant aux hydrocarbures, c'est la situation américaine et le marché du pétrole qui sont à l'origine du renouveau extractif. Depuis 2008, les États-Unis se sont mis à exploiter massivement les gaz de schiste suite au développement de nouvelles techniques d'extraction et à l'augmentation des prix du pétrole, qui ont dépassé 140 dollars le baril en 2008. Certains commentateurs ont parlé d'un troisième choc pétrolier pour désigner ces années de hausse ayant culminé en 2008. Le boom américain est alors à l'origine d'une fièvre extractive en Europe également. D'autant qu'en 2011, l'agence américaine d'information sur l'énergie publie une étude promettant des eldorado en Pologne, au Royaume-Uni, en France, etc. Le Ministère de l'environnement français a ainsi délivré des permis d'exploration en catimini à la fin des années 2000⁶.

⁴ Supprimées en 2015.

⁵ Pour plus d'informations, voir les rapports de l'AITEC (2011) : *Le nouvel accaparement des ressources : Comment la politique commerciale de l'Union européenne sur les matières premières sape le développement* http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Le_nouvel_accaparement_des_ressources.pdf et *Ressources naturelles : Mettre l'Union européenne et sa politique commerciale sur les matières premières hors d'état de nuire* <http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/AITEC-OE-BAT-BD.pdf>.

⁶ Par exemple, les permis de Rigny, de Leudon et de Château-Thierry ont été délivrés à Toreador respectivement en 2007, 2008 et 2009.

2.

HYDROCARBURES DE SCHISTE ET DE COUCHE : UN FAUX STATU QUO

La France exploite depuis des années une soixantaine de gisements de gaz et de pétrole en Aquitaine, dans le bassin parisien et, en très petite quantité, en Alsace. Ceux-ci n'ont jamais représenté une part importante de notre consommation d'hydrocarbures, seulement 1 % pour le pétrole et 2 % pour le gaz⁷. Tout le reste est importé. Cette production est en déclin et des méthodes d'exploitation de plus en plus agressives, les méthodes de récupération secondaire et tertiaire, sont utilisées afin d'augmenter les quantités d'hydrocarbures récupérées.

DU DÉNI DE DÉMOCRATIE À L'INTERDICTION DE LA FRACTURATION HYDRAULIQUE

En 2009, des permis sont délivrés par le gouvernement pour des projets qui mentionnent explicitement la recherche de gaz ou de pétrole de schiste⁸. A aucun moment, les populations, ni même les élus locaux, ne sont consultés. Ils s'en aperçoivent fin 2010 et, aux vues des retours d'expérience américains, se mobilisent immédiatement au nom de la défense de leur santé, de leur environnement et du climat.

Dans toute la France, la contestation ne cesse de s'amplifier avec une rapidité inédite, et, en février 2011, le premier rassemblement national réunit déjà plus de 18 000 personnes à Villeneuve-de-Berg, en Ardèche, donnant ensuite naissance à une coordination nationale des collectifs citoyens. En réponse, les ministres de l'économie et de l'environnement organisent alors une réunion avec six entreprises⁹ détenant des permis afin qu'ils suspendent « *leurs travaux d'exploration des gaz de schiste et de fracturation hydraulique* »¹⁰.

Conjuguée avec le calendrier électoral, la mobilisation citoyenne a été d'une telle ampleur qu'en quelques mois, elle a obligé les décideurs publics du niveau local au national à prendre position. Les opérateurs pétroliers sont ainsi finalement stoppés dans leur lancée par une loi adoptée le 13 juillet 2011 interdisant la fracturation hydraulique, dite « *loi Jacob* ». Les entreprises détentrices de ces permis sont alors invitées à préciser si elles prévoient d'avoir recours à la fracturation hydraulique. À l'exception d'une d'entre elles (Schuepbach), toutes adressent une réponse type affirmant qu'elles se conformeront à la loi et n'utiliseront pas la fracturation hydraulique. Trois permis sont abrogés et le terme de fracturation hydraulique, désormais connu et craint des associations et du grand public, disparaît des documents officiels et des sites internet.

UNE MENACE QUI RESTE LATENTE

Depuis, compte tenu des nombreuses failles de cette loi, le statu quo sur le terrain n'est en réalité qu'une apparence.

Ainsi, si la loi du 13 juillet 2011 a semblé clore le débat et que le président Hollande et la ministre de l'environnement ont fait des

déclarations « *rassurantes* », la recherche par d'autres techniques que la fracturation hydraulique n'a en réalité jamais été définitivement écartée par le gouvernement¹¹. Les dangers d'une exploration et à terme d'une exploitation persistent, comme l'exemple lorrain en témoigne (voir encadré p. 10).

En effet, d'une part, la loi Jacob est depuis le départ insuffisante :

- **elle n'interdit qu'une technique**, la fracturation hydraulique, et non le principe même de l'exploration et de l'exploitation des gaz et pétrole de schiste et de couche. Elle laisse donc la porte ouverte à l'utilisation d'autres techniques que la fracturation hydraulique.
- **elle laisse la voie libre à l'expérimentation** de la fracturation hydraulique « *à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public* »¹². Ainsi, des forages pourraient être réalisés afin de déterminer la quantité de gaz et pétrole de schiste contenue dans le sous-sol. Christian Besson, analyste senior à l'Agence internationale de l'énergie (AIE), affirmait que « *tant qu'on n'a pas fait de puits, on ne sait pas vraiment* » ce qui est productible et qu'« *une centaine de forages seraient nécessaires pour savoir* »¹³. Patrick Pouyanné, le PDG de Total, a d'ailleurs proposé en mai 2016 de « *prendre en charge un puits* »¹⁴, deux mois après avoir promis qu'il ne chercherait pas de gaz de schiste « *dans les endroits où on ne veut pas de nous* »¹⁵.
- **elle reste ambiguë sur l'abrogation des permis**, ce qui a valu à l'État plusieurs procès¹⁶.

D'autre part, la stratégie actuelle des opérateurs pétroliers est de se maintenir sur les permis existants en demandant des prolongations (le code minier prévoit la possibilité de deux renouvellements d'une durée de cinq ans) ou en continuant à s'implanter sur des zones géographiques supposées receler des gisements dans l'attente d'une modification ou d'une évolution de la loi interdisant la fracturation hydraulique lors de la prochaine mandature. En décembre 2015, **on compte ainsi encore 55 permis d'exploration en cours de validité et 132 demandes en attente**, la plupart concernant des gaz et pétrole de schiste et de couche (voir carte p. 8-9)¹⁷.

En position d'attente sur le terrain, le lobby pétrolier n'a par contre jamais cessé d'être actif dans l'arène politique. Ainsi, des pétroliers se sont regroupés au sein du Centre sur les Hydrocarbures Non Conventionnels (CHNC), créé et financé par des acteurs du monde pétrolier comme Total ou Schlumberger¹⁸. Ce lobby cherche, auprès des décideurs politiques, à redorer le blason de la fracturation hydraulique, « *opération courante et bien maîtrisée* »¹⁹. Et ces pressions ont porté leurs fruits : alors qu'il y avait un relatif consensus politique contre la fracturation hydraulique en 2011 (deux propositions de loi déposées, l'une par l'UMP - devenus les Républicains -



Mobilisation contre les gaz de schiste, en 2011.

et l'autre par le Parti Socialiste), de nombreux élus se déclarent aujourd'hui favorables à l'exploitation des gaz de schiste, comme Luc Chatel qui souhaite faire du parti les Républicains « *le parti des gaz de schiste* ».

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉFAVORABLE

Si les gaz de schiste ne sont plus sur le devant de la scène, c'est aussi le contexte économique qui explique ce recul temporaire. En effet, alors que l'Agence américaine d'information sur l'énergie avait publié un rapport en 2011 décrivant la Pologne et la France comme de potentiels eldorados des gaz de schiste²⁰, ces prévisions ont été démenties par les faits en Pologne, où les ressources estimées ont été divisées par 5 à 10²¹ et où aucun gisement ne s'est avéré rentable²².

Par ailleurs, la chute du prix du baril aux alentours de 30 dollars début 2016 - remonté à 45 dollars début novembre 2016 - ne permet pas de « *rentabiliser* » les gisements européens. Ceux-ci sont en effet plus compliqués à exploiter que les gisements américains, qui ne sont eux-mêmes rentables qu'avec un baril à 70 dollars environ. Les faillites se sont ainsi multipliées aux États-Unis en 2015-2016²³. Dans ce contexte économique défavorable, de petites entreprises appelées des « *juniors* » demandent des permis pour spéculer dessus (voir encadré p. 11).

²⁰ Selon les données fournies par le Ministère de l'Environnement <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-historique-de-l.html>.

²¹ Comme le rappelle le rapport n°3392 de la Commission du développement durable concernant la proposition de loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherche comportant des projets ayant recours à cette technique : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r3392.asp>.

²² Schuepbach Energy LLC, Total Gas Shale Europe, Toreador Energy France associé à Hess Oil France, Vermilion Rep et GDF Suez.

²³ Citation de Nathalie Kosciusko Morizet issue du communiqué de presse conjoint des deux ministères du 10 février 2011 : <http://pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/10177.pdf>.

²⁴ « Gaz de schiste : Hollande n'a pas signé la fin de la partie », http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/gaz-de-schiste-hollande-n-a-pas-signe-la-fin-de-la-partie_1351998.html.

²⁵ Article 2 de la loi, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024361355>.

²⁶ Dans le cadre de son audition par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, le 18 avril 2013 : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-oecst/12-13/c1213028.pdf>.

²⁷ <http://www.usinenouvelle.com/article/total-pret-a-financer-un-puits-d-exploration-de-gaz-de-schiste-en-france-si-le-gouvernement-l-y-autorise.N392017>

²⁸ <http://www.franceinfo.fr/fil-info/article/total-renonce-rechercher-du-gaz-de-schiste-dans-la-region-de-montelimar-774441>

²⁹ En effet, les sociétés Schuepbach, Hess Oil et Total ont attaqué devant différentes juridictions l'abrogation ou le refus de mutation de certains de leur permis.

³⁰ Carte et bulletins mensuels du BEPH http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/france_tm_07_2015.pdf et <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-publications-et-les.html>. Aucune actualisation sur les permis n'a été publiée par le ministère depuis décembre 2015.

³¹ Entreprise qui vend des services aux entreprises pétrolières (recherches sismiques, forages, équipements, etc.).

³² <http://www.chnc.fr/analyse-documentation#fracturation-hydraulique>

³³ Il est question, selon le rapport de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale de l'équivalent de « vingt gisements similaires à celui de Lacq, découvert en 1951 et qui a alimenté en gaz le quart sud-ouest de la France durant une trentaine d'années (...) soit cent ans de consommation française de gaz ». (<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r3392.asp>)

³⁴ Les chiffres varient dans la mesure où le gisement polonais réel n'est pas connu : un article du Monde cite une division par 5 (http://www.lemonde.fr/energies/article/2016/04/29/gaz-de-schiste-bruxelles-decide-de-poursuivre-la-pologne_4910904_1653054.html#UVW4t8JOJPMplBly99), Anna Bednik cite une division par 7 dans son livre « *Extractivisme, exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances* ». Et les Amis de la Terre Europe se réfèrent à une division par 10 dans la note « *Non conventionnel et non fondé : Le mythe du gaz de schiste bon marché et abondant aux États-Unis* » (http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/fiche_-_le_mythe_des_atouts_economiques_du_gaz_de_schiste_aux_us_final.pdf)

³⁵ Article du Monde « *Gaz de schiste : Bruxelles décide de poursuivre la Pologne* », 29 avril 2016 http://www.lemonde.fr/energies/article/2016/04/29/gaz-de-schiste-bruxelles-decide-de-poursuivre-la-pologne_4910904_1653054.html#UVW4t8JOJPMplBly99

³⁶ Liste d'entreprises ayant fait faillite : <http://www.2000watts.org/index.php/energytrend/gaz-gaz-de-schiste/1180-schiste-les-faillites-senchainent-aux-usa-17-milliards-42-faillites.html> ; et analyse des causes structurelles de ces faillites : <https://fr.sputniknews.com/economie/201512251020564102-faillites-usa-schiste-hydrocarbures/>

UNE FRANCE QUADRILLÉE DE PERMIS D'HYDROCARBURES

Les nombreux permis présentés sur cette carte concernent officiellement des hydrocarbures « *conventionnels* » mais, en pratique, un grand nombre recouvre des gisements de gaz et pétrole de schiste et de couche. Les entreprises pétrolières, « *juniors* » et « *majors* », se positionnent sur le territoire en attendant un changement du contexte économique et politique. C'est le prix du baril, qui varie en fonction du contexte international, et la mobilisation citoyenne qui ont limité les dégâts jusqu'à présent.



Demandes de permis exclusifs de recherche (exploration) d'hydrocarbures.



Permis exclusifs de recherche (exploration) d'hydrocarbures.

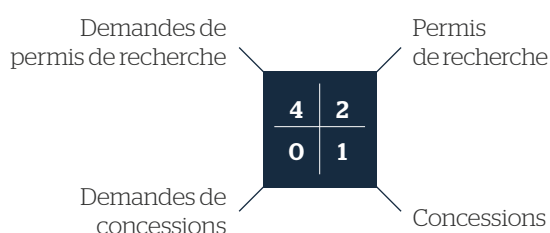


Permis d'exploitation (concessions) d'hydrocarbures.



Récent contentieux juridique

Le permis emblématique dit « de Montélimar » avait été abrogé suite à la loi « Jacob » de 2011. Début 2016, le tribunal administratif a donné raison à Total en annulant l'abrogation. La ministre a annoncé avoir fait appel.



1	2
0	2

82	20
6	34

17	8
0	5

2	2
0	0

16	13
0	23

0	6
0	0





Le sous-sol mosellan contient du gaz de couche, un « *cousin* » du gaz de schiste. Les industriels entretiennent souvent la confusion entre le gaz de couche et le grisou, bien connu des mineurs, un gaz qui circule librement dans les anciennes mines de charbon et qui doit être récupéré pour éviter fuites et accidents. A l'inverse, le gaz de couche est contenu dans le charbon, dans des zones très profondes (1 000 à 4 000 mètres) qui n'ont jamais été exploitées. Pour le récupérer, il faut pomper de l'eau, déjà présente ou qu'il faut injecter, puis séparer du gaz. Autrement dit, de très petits volumes de gaz de couche peuvent être récupérés sans fracturation hydraulique, en pompant l'eau présente dans ces couches profondes. Mais pour exploiter de manière rentable ces gisements, la fracturation hydraulique est nécessaire.

Il est d'ailleurs exploité à grande échelle en Australie depuis les années 2000 sous son nom anglais de « *coalbed methane* » ou « *coal seam gas* ». Les nombreux témoignages ne peuvent qu'alimenter les craintes des Lorrains : les riverains australiens des puits souffrent de maux de tête, de saignements de nez inexplicables, d'irritations de la peau et du bruit constant des engins. A ces problèmes sanitaires s'ajoutent les problèmes environnementaux : menaces sur la quantité d'eau disponible, risques de contamination de la nappe phréatique, fuites de méthane qui contribuent grandement aux changements climatiques. Enfin, le territoire morcelé de centaines de puits crée un paysage de désolation.

En Moselle, dès 2006-2008, la société European Gas Limited fore des puits d'exploration des gaz de couche sur les sites de Diebling et de Folschviller, les documents mentionnent alors officiellement le recours futur à la technique de la fracturation hydraulique. En 2011, la loi interdisant la fracturation hydraulique est adoptée, et toute mention de cette technique disparaît des documents de l'entreprise.

La technique alternative mise au point par cette entreprise ne semble pas opérationnelle puisque le forage de Tritteling, avec 3 500 mètres de drains multilatéraux cumulés, n'a pas permis la certification de nouvelles ressources. Ce qui n'empêche pas la compagnie de faire de nouvelles demandes et d'obtenir l'autorisation de forer de nouveaux puits, cette fois sur les sites de Tritteling, Pontpierre, Longeville, Lachambre, Zimming, etc.

Des collectifs citoyens se sont créés pour protéger leur environnement et dénoncer les montages financiers douteux (voir encadré ci-contre).



SPÉCULATION: LE JEU DE BLUFF DES PÉTROLIERS

En Lorraine, la société European Gas Limited-Française de l'Énergie a connu de nombreux changements de propriétaires. À l'origine, une compagnie australienne, European Gas Limited Australie crée une filiale européenne, European Gas SAS, avec des permis en France. Face à la mobilisation contre les gaz de schiste, les actions sont revendues à plusieurs reprises. En 2015, European Gas SAS se renomme Française de l'Énergie pour se donner une couleur locale. En mai-juin 2016, cette entreprise qui n'a toujours pas sorti de gaz du sol mais a déjà fait l'objet de nombreuses transactions financières prépare son entrée en bourse. Elle affiche officiellement une dette de 18 millions d'euros²⁴, et des actifs, c'est-à-dire une estimation de ce que pourrait lui rapporter les permis qu'elle détient s'ils étaient un jour exploités et rentables, de 28 millions d'euros.

Les investisseurs achèteront donc une dette bien réelle et des revenus potentiels très aléatoires²⁵. D'autant que les dirigeants entretiennent la confusion entre permis détenus et permis demandés, entre exploration et exploitation afin de gonfler le potentiel de la société²⁶. Yves le Bars, président du Comité Français pour la Solidarité Internationale, parle d'une « économie casino » pour désigner le décalage entre des gains potentiels liés à la volatilité des cours des matières premières et le potentiel dans l'économie réelle²⁷. Sans compter la corruption et les conflits d'intérêts très présents dans ce secteur. Ainsi, le dirigeant de la Française de l'Énergie, Julien Moulin, sous-traite des activités de lobbying pour 10 000 euros par mois à... lui-même²⁸ !

Autre cas emblématique : la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal a octroyé en 2014 un permis dans le bassin parisien (permis de la Folie de Paris) à la société Concorde Energie Paris, société au capital de 1 000 euros. C'est bien peu pour le secteur mais cette société s'appuierait sur des sociétés mères bien plus solides. En effet, c'est une filiale de l'anglaise Concorde Energy (avec un « y ») qui serait elle-même rattachée à une autre entreprise pétrolière américaine, RAAM. Or RAAM affirme depuis 2011 n'avoir plus

aucun lien avec Concorde Energy « y » et cette grosse entreprise américaine a fait faillite en octobre 2015. Concorde Energie Paris ne bénéficie donc que de la caution de Concorde Energy « y » qui n'a pas publié de compte depuis 2010 et qui vient d'être rachetée par... European Gas Limited-Française de l'Énergie, l'entreprise endettée présentée précédemment. Ces montages opaques et fragiles sont dénoncés par les collectifs citoyens et les Amis de la Terre France, qui ont déposé un recours en justice contre la décision de la ministre de l'Écologie d'accorder le renouvellement et la mutation du permis exclusif de recherche « La Folie de Paris » en Seine-et-Marne au profit de Concorde Energie Paris²⁹.

Ces deux exemples montrent que des permis sont accordés à des entreprises qui n'ont ni d'expérience directe dans le domaine pétrolier ni les capacités financières de remettre des sites en état ou de faire face à d'éventuels accidents, en violation du code minier actuel. Ce sont des « coquilles vides » comme l'a déclaré l'ancien ministre de l'Environnement Philippe Martin concernant une filiale française d'un groupe américain Hess Oil pour justifier le rejet des demandes de mutation de sept permis à son profit³⁰.

²⁴ Constituée d'une dette auprès de l'ancienne société mère et d'un emprunt à rembourser.

²⁵ Les forages réalisés n'ont jusqu'à présent donné aucun résultat probant.

²⁶ Les documents remis à l'autorité des marchés financiers précisent, p 58, que « le Groupe a constitué le deuxième plus grand portefeuille de permis de recherche et de production de gaz en France couvrant une superficie totale de 10 642 km² ». Or, European Gas Limited-Française de l'Énergie ne possède véritablement que deux permis, pour une surface totale de 432 km². Le reste est détenu par Gazonor, une entreprise que European Gas Limited-Française de l'Énergie souhaite racheter, ou en cours d'instruction, ou en suspens (un permis dont la prolongation et la mutation sont contestées par les Amis de la Terre France auprès d'un tribunal).

²⁷ Intervention concernant l'industrie minière, lors du colloque Germinal 20, mais qui s'applique également au secteur des gaz et pétrole de schiste.

²⁸ Document d'introduction en bourse de la Française de l'Énergie, mars 2016, p. 234. La compagnie indique ainsi avoir passé un contrat de prestation de services avec l'entreprise « Nebula Resources Limited (« NRL »), une société de droit anglais contrôlée par Monsieur Moulin » <http://www.francaisedelenergie.fr/medias/pdf/la-francaise-de-l-energie-document-de-base-14-03-16.pdf>

²⁹ « Pétrole de schiste : recours en justice déposé contre un permis déterré par le gouvernement », <http://www.amisdelaterre.org/Recours-Folie-de-Paris.html>

³⁰ <http://www.actu-environnement.com/ae/news/refus-mutation-permis-hess-oil-philippe-martin-gaz-schiste-20080.php4> Cette décision politique n'a été prise que suite à une forte mobilisation citoyenne, demandant au ministre de ne pas céder : <http://www.amisdelaterre.org/Gaz-et-huiles-de-schiste-Nos.html>

3.

MINES :

LE RENOUVEAU SILENCIEUX

UNE VOLONTÉ POLITIQUE MARQUÉE

Dès ses premiers mois au gouvernement, en 2012, l'ancien ministre du Redressement Productif, Arnaud Montebourg, a annoncé la couleur : la France doit redevenir un pays minier. Cette volonté politique marquée est assortie d'une stratégie claire : donner une meilleure image aux mines, pour assurer leur « *acceptabilité sociale* ». Selon lui, il fallait « *démontrer (...) que l'exploitation minière n'est pas à l'image de celle qu'a colportée la première révolution industrielle dans notre imaginaire, mais est une forme de technologie moderne, nouvelle, à taille humaine* »³¹. Dans la foulée, en 2013, plusieurs permis exclusifs de recherche sont octroyés pour des mines métallifères en métropole. Enfin, Arnaud Montebourg annoncera, en février 2014, la création d'une compagnie nationale des mines, avec des ambitions tant sur le territoire national, que dans les pays du Sud³².

Cette dernière initiative reste lettre morte, mais le nouveau ministre, Emmanuel Macron, reprend la même stratégie en créant un comité « *mine responsable* » en avril 2015. Rebaptisé « *la mine pour les nuls* » par Ingénieurs sans frontières SystExt (ISF SystExt), ce comité visait à lister les « *bonnes pratiques* » du secteur, afin de donner une bonne image des mines et de rassurer les futures populations impactées en vue de la relance minière promue par le gouvernement... sachant que cette « *charte de bonne conduite* » ne serait pas contraignante pour les entreprises extractives. Invités à en être membre, Les Amis de la Terre refusent d'y participer dès le départ, car l'association ne partage pas l'objectif principal de ce comité qui est d'accompagner « *la reprise de l'activité minière en métropole* ». Dans une lettre de réponse au ministre, Les Amis de la Terre y opposent trois priorités pour la France : la remédiation des sites miniers contaminés, la réduction de notre consommation de métaux et le développement du recyclage des métaux³³. Quant aux associations ISF SystExt et France Nature Environnement, elles en sont sorties quelques mois plus tard pour ne pas servir de caution à la promotion des industriels « *prônant l'auto-contrôle, l'auto-labellisation et la responsabilité sociale des entreprises comme solution miracle (...) alors que la « soft law » a montré ses limites, à l'heure de la généralisation des grands scandales industriels et des conflits d'intérêts États / industriels / experts* »³⁴.

Toujours dans une démarche d'amélioration de l'image de la mine et pour répondre aux demandes de la société civile qui dénonce la corruption dans le secteur extractif, le gouvernement français souhaite adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Cette initiative internationale vise à lutter contre la corruption dans le secteur extractif en améliorant la transparence des paiements des entreprises extractives aux pouvoirs publics. Elle est pertinente mais repose une fois de plus sur le volontariat des entreprises et ne répond qu'à la question « *comment extraire ?* » et non à la vraie question « *faut-il extraire ?* ». Aujourd'hui, la démarche d'adhésion de la France à l'ITIE semble au point mort, faute de pouvoir trouver un représentant de la société civile qui accepte d'y participer, au vu du manque d'ambition et de la représentativité des personnes conviées par le gouvernement.

UNE RELANCE MINIÈRE DISCRÈTE MAIS BIEN RÉELLE

Le gouvernement français met donc tout en œuvre pour favoriser la réouverture de mines en France. Conscient du rejet social de ces activités qui ont des impacts humains et environnementaux colossaux, il ne se semble pourtant pas se poser sérieusement la question de nos modes de production et de consommation et des alternatives à la mine. Perméable aux pressions des industriels, il fait traîner une réforme du code minier qui pourrait encadrer mieux ces activités, et se contente de travailler sur l'image de la mine avec des chartes et des initiatives volontaires tout en délivrant des permis de recherche et en cherchant à attirer les entreprises extractives.

Ainsi, deux permis d'exploration sont délivrés en métropole en 2013, pour la première fois depuis 30 ans. S'en suivront deux autres en 2014 puis quatre en 2015. De plus, douze nouvelles demandes de PERM (Permis Exclusif de Recherche de Mines) ont été déposées depuis 2009³⁵. La majorité de la population ne le sait pas et des citoyens découvrent du jour au lendemain que leur environnement va devenir le terrain de jeu d'entreprises minières d'exploration, canadiennes et australiennes principalement (voir carte p. 14-15).

Sur le terrain, la riposte est immédiate. Comme en 2011 contre les gaz et huiles de schiste, des collectifs citoyens se multiplient localement pour s'opposer à la (ré)ouverture de mines métallifères sur leurs territoires. Les riverains s'organisent et déposent, en Limousin et en Bretagne notamment, des recours devant le tribunal administratif pour contester l'octroi des permis³⁶. Reprenant la devise « *ni ici, ni ailleurs* », les collectifs se mobilisent lors de la journée mondiale contre les mines, le 22 juillet. Épicentre de la contestation, la Creuse accueille ainsi depuis trois ans le festival No Mine's Land / Terre d'Aucune Mine, rassemblant des collectifs anti-mines de tout le pays.

Ce renouvelé extractif ne concerne pas que la métropole. Ainsi, en Guyane, en plus de la trentaine de mines d'or déjà en activité, 18 permis d'explorer ont été délivrés depuis 2001 et 7 demandes sont encore à l'étude. En Nouvelle-Calédonie, ce sont les gisements de nickel qui continuent d'être exploités et de figurer parmi les principaux sites mondiaux de production de ce métal.

³¹ http://www.lepoint.fr/economie/arnaud-montebourg-la-france-doit-redevenir-un-pays-minier-16-10-2012-1517519_28.php

³² Nouvelle compagnie nationale des mines : le gouvernement s'engage sur la voie d'une catastrophe humaine et écologique : <http://www.amisdelaterre.org/Nouvelle-compagnie-nationale-des.html> ; http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/02/21/montebourg-confirme-la-renaissance-d-une-compagnie-nationale-des-mines_4370825_823448.html

³³ « *Mine responsable : Les Amis de la Terre déclinent l'invitation du gouvernement* », <http://www.amisdelaterre.org/Mine-responsable-Les-Amis-de-la.html>

³⁴ Voir le bilan d'Ingénieurs sans frontières sur sa participation à ce comité (septembre 2015) : https://www.isf-france.org/l_initiative_mine_responsable_passee_au_crible

³⁵ Panorama de l'activité minière réalisée par ISFSystExt <http://www.panoramine.fr/>

³⁶ <https://reporterre.net/Discretement-les-projets-de-mines-se-multiplient-en-France>



EN CREUSE : LES COÛTS DE PIOCHE SONT SUSPENDUS ?

En 2013, une consultation en ligne du public est organisée concernant le permis dit de Villeranges. Il s'agit de délivrer à la Cominor, une filiale d'un groupe canadien, un permis pour explorer des gisements d'or, accompagnés peut-être de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain et de tungstène. L'enquête publique passe quasiment inaperçue, l'entreprise obtient le permis en novembre 2013 et commence à prélever de la terre chez des agriculteurs. Elle prétend qu'elle ne sait pas si le sous-sol présente une véritable opportunité.

A ce moment, des citoyens commencent à s'interroger, se renseignent et s'organisent, en lien avec une dizaine d'associations dont les Amis de la Terre Limousin. Ils découvrent que des recherches avancées avaient en fait déjà eu lieu dans les années 1980 et que l'entreprise de l'époque prévoyait l'exploitation d'une mine principale à ciel ouvert, de nombreuses mines alentours et la création d'une usine de cyanuration pour traiter l'or. Il s'agit donc d'un projet industriel d'envergure qui dévasterait le territoire pour des centaines d'années alors que l'exploitation ne durerait que 5 à 10 ans.

Le collectif Stop Mines 23 n'a par conséquent pas de mal à convaincre la population locale et les élus des dangers du projet pour le territoire, d'autant que ce dernier est encore marqué par

un lourd passif minier. En effet, l'ancienne mine d'or du Châtelet et les mines d'uranium du Limousin ont laissé des déchets toxiques pendant près de 50 ans d'exploitation, polluant rivières et étangs. De nombreux sites n'ont été sécurisés que dans les années 1990 et encore, de façon parfois très superficielle.

Ainsi, un front uni s'est créé entre les agriculteurs qui interdisent l'accès à leur terrain pour les carottages et les collectivités de droite et de gauche qui adoptent des motions contre le permis.

Malgré l'accord délivré par la préfecture, les travaux de forage n'ont jamais commencé, et, en avril 2016, la Cominor semble y renoncer temporairement aux vues de la résistance locale³⁷. Les collectifs ne sont pas dupes et restent mobilisés. Et en effet, en juillet 2016, la compagnie annonce finalement avoir déposé une demande de prolongation de son permis exclusif de recherche, mais sur une surface plus réduite, de 37 kilomètres carrés³⁸.

À suivre...

³⁷ http://www.lepopulaire.fr/limousin/actualite/departement/creuse/2016/04/01/minea-d-or-la-societe-cominor-a-laisse-expirer-son-autorisation-de-sondages-profonds_11852213.html

³⁸ <http://www.stopmines23.fr/la-cominor-annonce-le-renouvellement-de-son-permis-de-recherche-de-villeranges/>

UNE RELANCE MINIÈRE DISCRÈTE MAIS BIEN RÉELLE

L'exploitation minière au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle en France a laissé, jusqu'à aujourd'hui, de lourds passifs environnementaux et sanitaires. Alors que de nombreux anciens sites miniers attendent encore d'être remédiés, le gouvernement a pourtant fait le choix d'impulser la réouverture de mines sur notre territoire, au nom d'une illusoire sécurisation de nos approvisionnements en métaux, et avec la promesse, tout aussi illusoire, d'exploiter ces mines « *dans des conditions soutenables sur le plan environnemental et social* »³⁹.

Cette carte ne fait apparaître que les mines métallifères. A noter qu'il existe d'autres mines en activité en France, tels que des mines de sel.



Demandes de PERM (Permis Exclusif de Recherche de Mines)



Permis d'Exploration



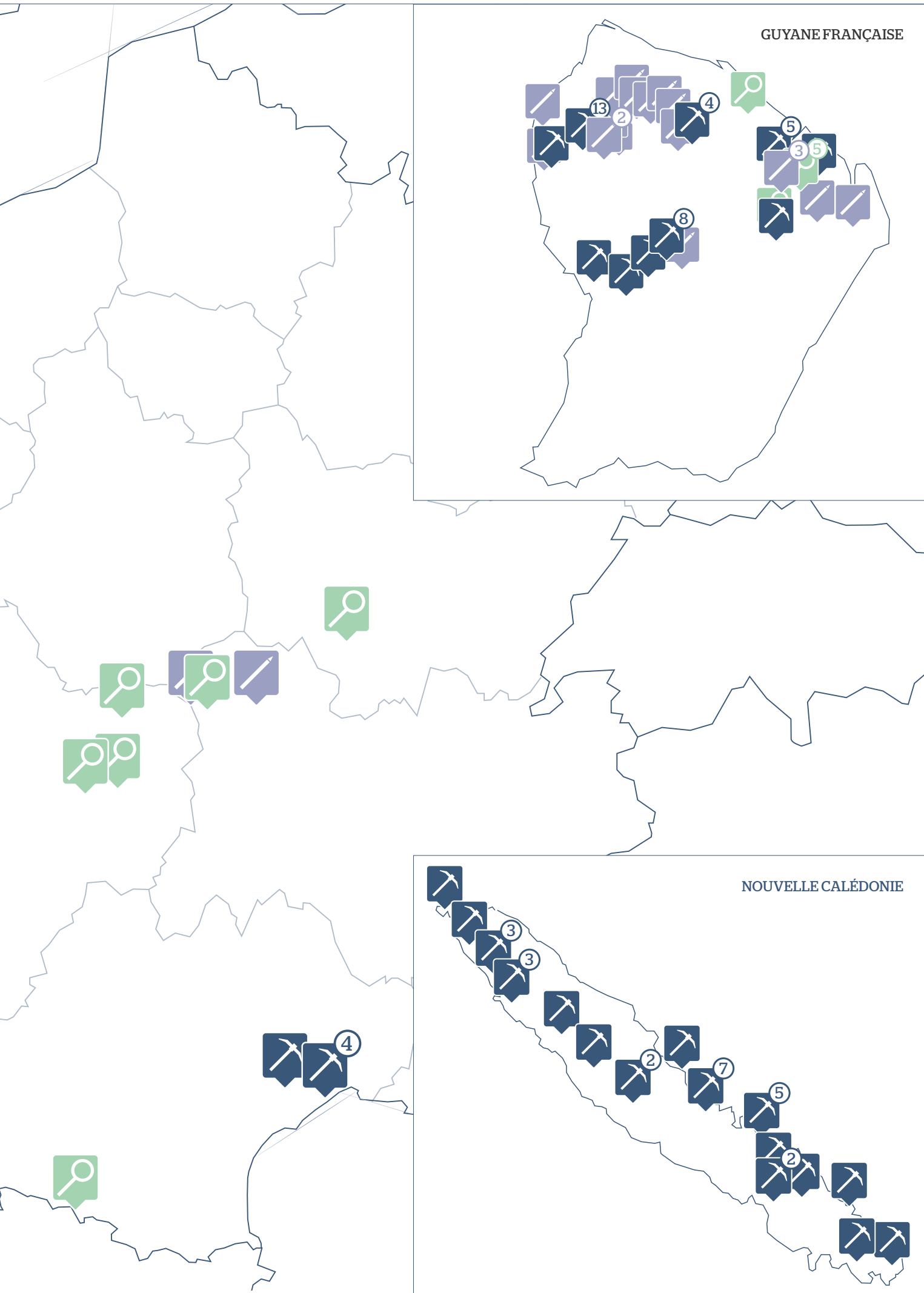
Exploitations Minières



Nombre de sites miniers représentés par un même pictogramme

Source : Panoramine.fr

³⁹ Lire la lettre de l'ancien ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, invitant les Amis de la Terre à participer au comité « *Mine responsable* » : http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/lettre_macron_comite_mines_responsables.pdf.



4.

CODE MINIER : UNE MAUVAISE RÉFORME

UNE RÉFORME PROMISE ET ATTENDUE

Suite aux fortes mobilisations citoyennes en 2011, les gouvernements successifs ont également reconnu l'inadaptation du code minier français, vieux d'un siècle, pour faire face aux enjeux environnementaux et démocratiques actuels⁴⁰. Ainsi, l'ancien ministre de l'Economie Emmanuel Macron réaffirmait encore en avril 2015 la mise en place d'une stratégie comprenant « *la réforme du code minier (...) pour moderniser les procédures d'attribution des titres miniers, mieux prendre en compte les principes de la charte de l'environnement, améliorer la participation du public et améliorer la sécurité juridique des titres* »⁴¹.

Cependant, dans les faits, le gouvernement se contente d'engagements volontaires des exploitants avec un livre blanc de la « *Mine responsable* », comme évoqué précédemment. Ce livre blanc n'est toujours pas paru et la réforme du code minier promise, depuis cinq ans, se fait toujours attendre. Surtout, cette réforme, dans ses différentes versions actuellement disponibles, ne répond en rien aux enjeux qui avaient mis en lumière sa nécessité, et présente de nouveaux dangers⁴².

Fin 2016, face au silence du gouvernement, le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale dépose une nouvelle proposition de loi visant à relancer la réforme du code minier⁴³, au motif qu'il « *serait regrettable qu'à l'approche de la clôture de la XIV^{ème} législature, le travail effectué par les ministères, les parlementaires, et l'ensemble des personnes qui ont participé aux consultations, ne soit pas présenté devant le Parlement* »⁴⁴. Reprenant une petite partie de l'avant-projet de réforme du gouvernement de 2015, ce nouveau texte n'apporte encore une fois aucune réponse substantielle aux principaux problèmes posés par le secteur. Vue l'approche de la fin de la mandature, les délais semblent de toutes façons bien trop courts pour que ce texte soit adopté.

LE SIMULACRE DE LA CONSULTATION DES POPULATIONS

Tout d'abord, les différents projets de réformes sont loin d'être ambitieux quant à la question de la participation du public comme s'y était pourtant engagée l'ancienne ministre de l'environnement, Delphine Batho⁴⁵.

Ni le code minier en vigueur, ni son éventuelle réforme, ne prévoit de concertation du public en amont et d'enquête publique lors de la demande d'un permis d'exploration. Or, leur absence à ce stade est préjudiciable car c'est dans la phase d'exploration que se décide l'avenir du projet minier. Il est important que les populations soient concertées suffisamment tôt pour leur permettre de se prononcer sur l'opportunité de ces projets miniers, au regard des considérations environnementales et sanitaires, de leur impact sur l'économie locale et sur l'aménagement du territoire. Si la réforme prévoit une « *procédure renforcée d'information et de consultation* », celle-ci est facultative, et il n'existe aucun dispositif d'initiative citoyenne pour demander le recours à cette procédure. Surtout, il n'y a pas de définition claire des

« *populations locales concernées* », et donc du périmètre retenu pour ces concertations. Or le choix du périmètre est loin d'être neutre, comme l'a révélé le référendum sur le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Ce périmètre doit être le plus large possible, car les impacts négatifs des projets extractifs ne se concentrent pas sur les seules communes dans lesquelles ils ont lieu : ils ont des conséquences sur les populations, l'environnement bien au-delà via la contamination des nappes phréatiques et de l'air, sans parler des impacts climatiques qui ont des répercussions mondiales.

Actuellement, il y a deux semblants de consultation :

- Lors de l'instruction de la demande d'un permis de recherche, il y a une « *mise à disposition du public* » : une simple consultation numérique d'une durée de 21 jours qui intervient tardivement. Elle recueille uniquement les « *commentaires* » du public par mail et l'autorité administrative n'est pas obligée de les suivre.
- Lors de la demande d'autorisation des travaux, du « *premier coup de pioche* » pour simplifier, il y a un dispositif plus complet, l'enquête publique. A ce stade du projet, les dés sont déjà jetés, l'enquête publique ne servant qu'à modifier, à la marge, la mise en œuvre de ces travaux sans possibilité de les remettre en cause fondamentalement. Encore une fois, les observations du public et l'avis du commissaire enquêteur ne sont que consultatifs. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont rarement suivis d'effets dans la mesure où les autorités sont bien souvent acquiescentes aux projets des industriels. Ils ne sont que le vernis démocratique pour légitimer un projet.

Ces dispositifs ne permettent donc aucune concertation ou consultation réelles des populations, et visent à recueillir des remarques sur la façon dont va se réaliser l'exploration ou l'extraction, mais jamais sur un potentiel rejet complet du projet par les citoyens qui sont pourtant les premiers concernés par les impacts négatifs.

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX NÉGLIGÉS

Quant aux enjeux environnementaux, si la réforme envisage que les permis d'exploration et d'exploitation soient soumis à une évaluation environnementale, elle n'impose pas toutefois à l'opérateur minier de désigner clairement la technique qui serait utilisée, ni une transparence absolue sur les substances émises ou injectées dans le sous-sol pour les activités minières. De plus, l'avis rendu par l'autorité administrative compétente pour l'environnement (la DREAL) est non contraignante quant à la décision finale de délivrer le titre minier par le gouvernement⁴⁶.

Enfin, concernant la réparation des dégâts sociaux-environnementaux, la réforme envisagée est aussi totalement insuffisante. Ainsi, sa version du 22 juin 2015 n'envisage pas de réparer l'ensemble des dommages causés : seuls les dommages immobiliers (sur des habitations) seraient pris en considération, les dommages causés aux biens, aux personnes et à l'environnement n'engageraient pas la responsabilité de l'entreprise titulaire du titre minier.



OBJECTIF : RÉGULER LES ACTIVITÉS EXTRACTIVES OU LES FAIRE ACCEPTER ?

Ce manque d'ambition de régulation et la faiblesse des contrôles par les pouvoirs publics s'expliquent partiellement par le poids des acteurs du secteur extractif. Le géant suisse Glencore avait un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards de dollars en 2012, tandis que la Zambie, où cette entreprise intervient, avait un PIB de 20 milliards de dollars la même année. Cette concentration économique permet au secteur extractif d'être en partie « *au-dessus des lois* », le code minier est une dérogation au droit commun (droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, etc.) qui vise à simplifier les procédures pour ce secteur, voire de « *faire la loi* », comme le montre le comité « *mine responsable* » où les exploitants définissent les meilleures pratiques puis s'engagent ou non à les respecter dans une charte volontaire. Les décideurs politiques français ne cherchent pas à encadrer et réguler ces acteurs dont les activités ont des impacts immenses, il cherche à les attirer en simplifiant les procédures et les délais, comme en témoigne cet extrait d'un rapport de l'Assemblée Nationale⁴⁷ : « *les opérateurs économiques comme le groupe de travail attendent du nouveau code minier qu'il procure un cadre à l'activité extractive, non qu'il multiplie les obstacles pour empêcher son développement* ».

Si une réforme du code minier français est plus que jamais nécessaire, celle qui est envisagée présente davantage de nouveaux problèmes qu'elle n'en cherche à résoudre. Elle nous est présentée comme censée encadrer les activités minières, mais c'est actuellement plus un trompe-l'œil visant à favoriser une forme d'acceptabilité sociale des projets miniers et pétroliers. La question centrale

n'est jamais abordée, à savoir de permettre à la volonté générale de s'exprimer sur l'intérêt ou non d'exploiter telle ou telle ressource du sous-sol. Le fait que celle-ci contienne un minerai ne suffit pas à justifier son exploitation au regard des pollutions que son extraction engendrerait ou de ses impacts sur l'aménagement du territoire ou sur le tissu économique et social local.

⁴⁰ Dès le 22 avril 2011, la ministre de l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, commandait à l'avocat Arnaud Gossement un rapport sur la réforme du droit minier, qui a été remis dès le 12 octobre de la même année : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_d_Arnaud_GOSSEMENT.pdf

⁴¹ Communiqué de presse du Ministère de l'Economie du 1er avril 2015, <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/18990.pdf>

⁴² Lire le document de décryptage rédigé par Claude Taton en septembre 2015 : « *Des mines et des forages près de chez vous ? Comment la réforme code minier pourrait encourager leur implantation ?* » - <http://www.amisdelaterre.org/Reforme-du-code-minier-des-mines.html>

⁴³ Le groupe socialiste a en réalité déposé une première proposition de loi en septembre 2016 (n°4043, portant adaptation du code minier au droit de l'environnement), puis l'a remplacée le 23 novembre 2016 par une deuxième beaucoup plus courte (n°4251), supprimant certaines dispositions problématiques. Le texte a été renvoyé à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, qui effectue actuellement des auditions. Voir le dossier législatif : http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/droit_environnement_adaptation_code_minier.asp

⁴⁴ Extrait de l'exposé des motifs de cette proposition de loi.

⁴⁵ <http://www.actu-environnement.com/ae/news/participation-public-loi-adoption-definitive-17332.php4>

⁴⁶ C'est le ministre chargé des mines qui prend les décisions relatives aux titres miniers (délivrance, prolongation, mutation). Actuellement il s'agit donc du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Dans la pratique, les derniers arrêtés ministériels ont été cosignés par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

⁴⁷ Rapport d'information sur la réforme du code minier (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i2780.pdf>)

LES FAUSSES VÉRITÉS JUSTIFIANT L'EXTRACTIVISME

« *Opportunité de revitalisation, de création de valeurs et d'emplois dans les territoires ruraux* », « *source importante de reconquête économique* », et tout cela dans des « *conditions soutenables sur le plan environnemental et social* »⁴⁸. L'exploitation d'hydrocarbures et de métaux en France permettrait de plus au pays de sécuriser son accès aux matières premières stratégiques et de s'affranchir de la dépendance de la Russie et de la Chine. Que demander de plus en période de crise économique ? Les populations locales qui se mobilisent contre ces projets miniers et pétroliers n'auraient-elles donc rien compris et seraient-elles en train de renoncer au progrès ? Si les promoteurs du renouveau extractif ne manquent pas de promesses à faire miroiter, le passage au crible de leurs différents arguments et leur confrontation à la réalité des faits permettent de les déconstruire un à un.



RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE ET BATAILLE DE L'OPINION

Tout comme le paternalisme industriel au XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle, les discours et politiques de « *responsabilité sociale* » et « *développement durable* » des entreprises minières et pétrolières d'aujourd'hui n'ont rien de neutre.

Loin d'améliorer réellement les pratiques du secteur, ces politiques ont pour seul objectif d'obtenir l'acceptabilité sociale de ces activités :

- d'une part, elles visent à séduire des populations vulnérables ou « *laissées pour compte* », dans des régions souvent marquées par la crise économique, en promettant emplois et renouveau économique, et également en finançant des collectivités locales, et des entités locales en manque de moyens tels que des clubs sportifs ;
- d'autre part, elles cherchent à répondre aux critiques sur les impacts sociaux-environnementaux négatifs de leurs activités, en donnant une image nouvelle des mines et des forages pétroliers, qui seraient devenus « *verts* » et « *responsables* » grâce à la mise en oeuvre des « *meilleures pratiques mondiales* » du secteur.

Le plus souvent, la recette marche plutôt bien dans un premier temps, au stade de la demande de permis. Les entreprises n'ont ainsi généralement pas de mal à séduire les pouvoirs publics nationaux et locaux, qui rêvent d'une solution miracle pour faire baisser le chômage, et voient d'un bon oeil les recettes fiscales que peuvent générer ces activités... sans penser aux coûts

cachés pour la collectivité et aux nombreuses externalités négatives de l'extractivisme.

Du côté des habitants, s'ils sont nombreux à ne pas être dupes et à se mobiliser dès le départ contre l'arrivée de ces projets d'envergure, d'autres se laissent convaincre par les discours industriels. Les « *consultations* » des populations locales sont bien souvent des réunions d'information unilatérales qui ne présentent que les aspects positifs de l'extraction. L'arrivée d'un projet pétrolier ou minier aboutit donc quasi systématiquement à des divisions au sein des populations avoisinantes.

Par contre, les déceptions ne tardent pas à arriver une fois le projet commencé. Tout d'abord, le nombre et la qualité des emplois créés sont bien inférieurs aux promesses figurant sur les sites web et les plaquettes de promotion des entreprises. Dans un deuxième temps, les impacts environnementaux et sanitaires se font ressentir.

Aujourd'hui, alors que la majorité des projets en France ne sont pas réellement commencés, le renouveau extractif dans notre pays passe donc en partie par une bataille de l'opinion, pour laquelle les industriels et les décideurs politiques qui les soutiennent ont bien plus de moyens que les opposants issus de collectifs citoyens et d'organisations de la société civile.

⁴⁸ Extraits de la lettre de l'ancien ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, invitant les Amis de la Terre à participer au comité « *Mine responsable* » : http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/lettre_macron_comite_mines_responsables.pdf

FAUX-ARGUMENT N°1

AVOIR DES MINES OU DES RÉSERVES D'HYDROCARBURES EN FRANCE NOUS PERMETTRA D'ÊTRE MOINS DÉPENDANTS DE LA CHINE POUR LES TERRES RARES ET DE LA RUSSIE POUR LE GAZ.

LA RELOCALISATION DES MINES, UNE FAUSSE BONNE IDÉE

La situation de dépendance de l'Union Européenne par rapport aux substances minérales a poussé celle-ci à adopter l'« *Initiative matières premières* ». Cette stratégie repose sur trois piliers : l'accès aux matières premières sur les marchés mondiaux, sans distorsion de la concurrence (pilier 1) ; l'approvisionnement durable en matières premières en provenance de sources européennes (pilier 2) et la réduction de la consommation de matières premières primaires de l'UE (pilier 3). Le premier pilier vise à garantir l'accès des entreprises européennes aux ressources se trouvant dans les pays du Sud et de protéger leurs profits via des accords commerciaux et d'investissement. Le troisième pilier, quant à lui, souffre d'un manque de volonté politique pour le mettre en œuvre de façon ambitieuse. Enfin, le deuxième pilier est à l'origine du renouveau extractif en France et dans d'autres pays européens (Grèce, Suède, Finlande, Espagne, Roumanie, Hongrie, Allemagne, Slovaquie, Chypre). Cependant, les mines européennes n'étaient plus exploitées car elles étaient difficilement exploitables, à la fois pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons géologiques.

En effet, la plupart des gisements riches ont été ou sont en cours d'exploitation⁴⁹. Les gisements restants sont ceux qui ont des teneurs faibles, c'est-à-dire qu'il y a très peu de minerai intéressant dans une tonne de roches et au contraire beaucoup de résidus, de déchets. Plus la teneur est faible et plus il faut de procédés pour séparer le minerai des résidus, et plus l'impact environnemental de la mine est élevé. C'est pourquoi de plus en plus de voix s'élèvent pour limiter l'exploitation des gisements à très faible teneur et prendre en compte des critères sociaux et environnementaux, et plus uniquement des critères économiques, pour décider d'exploiter ou non une mine.

Par ailleurs, le sous-sol français contient certains minerais (or, argent, tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, etc.) mais la plupart des substances que nous utilisons ne sont pas présentes. On ne peut donc pas prétendre couvrir nos besoins actuels avec la réouverture de mines.

Pour réduire notre dépendance à l'importation de minerai, il faut d'une part redéfinir nos besoins et, d'autre part, développer des alternatives à la mine.

Redéfinir nos besoins consiste à changer nos modes de production et de consommation. Pour prendre l'exemple de l'or, ce métal précieux sert actuellement à 90 % au secteur de la joaillerie et de la finance (lingots et autres), seulement 9,9 % est utilisé pour des applications technologiques⁵⁰. Faut-il sacrifier des zones entières et leurs habitants pour des bijoux et des lingots d'or ? Et même au sein du secteur technologique, la lutte contre l'obsolescence

programmée permettrait de réduire notre consommation de ce métal. Bien sûr, les enjeux seront différents pour chaque substance et l'exemple de l'or ne s'appliquera pas au tungstène ou au germanium. C'est pourquoi il est nécessaire d'analyser, filière par filière, les besoins.

Une fois qu'on aura analysé ces besoins « *soutenables* », la réouverture des mines devrait n'être envisagée qu'en dernier recours pour y répondre. Pour reprendre l'exemple de l'or, 90 % des stocks disponibles sont dans les banques centrales, chez des particuliers ou dans d'autres organismes sous la forme de lingots, de pièces ou de bijoux, et pas dans le sous-sol⁵¹. Autre alternative qui n'est pas encore assez exploitée : le recyclage. En effet celui-ci reste très faible pour des raisons techniques et économiques. Ainsi, sur les vingt matières premières classées comme « *critiques* » par l'Union Européenne⁵², douze ne sont pas du tout recyclées et, aucune n'est recyclée à plus de 40 % comme le montre le tableau ci-contre. À noter que certains métaux ferreux (fer, fonte, acier, par exemple) et non ferreux (cuivre, aluminium, étain, par exemple) sont plutôt mieux recyclés⁵³, mais il reste une grande marge de progrès. Des mesures incitatives existent⁵⁴ mais la conception des produits ne prend pas assez en compte la fin de vie des produits (possibilité de séparer les matières en fin de vie et intégration de matières premières recyclées). Ainsi, si la tendance à la miniaturisation de nos appareils a réduit la quantité de chaque métal utilisé dans nos téléphones portables, davantage de métaux différents sont utilisés et ils sont moins recyclés : un smartphone contient au minimum 40 métaux, et seuls 17 de ces 40 métaux ont des taux de recyclage supérieurs à 25 % ; les 23 métaux restant proviennent donc majoritairement de l'extraction minière⁵⁵.

Même les substances qui sont techniquement recyclables ne le sont pas toujours. Ainsi, seul 20 % du gisement de déchets d'équipements électriques et électroniques sont recyclés⁵⁶ et les substances recyclées sont soumises aux variations des marchés. Ainsi le recyclage de l'or a reculé de 2007 à 2013⁵⁷ à cause de la faiblesse des cours de l'or. De même, une usine de recyclage de lithium, ouverte en France par Solvay en 2011, a fermé en 2016⁵⁸ à cause de la baisse des prix liés à la reprise des exportations chinoises. Pourtant des solutions existent pour améliorer le recyclage⁵⁹.

Ainsi, les vrais gisements locaux qui nous permettraient de réduire notre dépendance aux pays exportateurs de minerais, Chine et autres, résident dans un changement de nos modes de production et de consommation et dans le recyclage, et non dans la réouverture de mines au potentiel faible et partiellement inadapté. De plus, la réouverture de mines en France ne fera pas fermer de mines dans les pays du Sud. Les dégâts ici s'ajouteront aux dégâts là-bas pour alimenter le système mondial de surproduction et de surconsommation.



Matière première classée comme critique pour l'Union Européenne	Taux de recyclage des matières en fin de vie
Antimoine	11 %
Béryllium	19 %
Borates	0 %
Chrome	13 %
Cobalt	16 %
Charbon à coke	0 %
Fluorine	0 %
Gallium	0 %
Germanium	0 %
Indium	0 %
Magnésite	0 %
Magnésium	14 %
Graphite naturel	0 %
Niobium	11 %
Roches phosphatées	0 %
Métaux du groupe du platine	35 %
Terres rares lourdes	0 %
Terres rares légères	0 %
Silicium-métal	0 %
Tungstène	37 %

Source : Commission Européenne en mai 2014

⁴⁹ Actes du colloque Germinal 20 (http://www.isf-systext.fr/sites/default/files/Actes_COLLOQUE_Germinal20_ISF-SystExt_vf2.pdf)

⁵⁰ Données 2015 du Gold Council <http://www.gold.org/supply-and-demand/gold-demand-trends/back-issues/gold-demand-trends-full-year-2015>

⁵¹ *Quel futur pour les métaux ? Raréfaction des métaux : un nouveau défi pour la société*, Philippe Bihouix et Benoît de Guillebon, 2010.

⁵² Les matières premières sont définies comme « critiques » par la Commission européenne lorsqu'elles « présentent un risque de pénurie d'approvisionnement élevé et une importance économique non négligeable ». Voir : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur la révision de la liste des matières premières critiques pour l'UE et la mise en œuvre de l'initiative « Matières premières » (mai 2014) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0297&from=EN>

⁵³ Plus d'un quart de l'argent utilisé dans le monde provient du recyclage, il en est de même pour 35 à 40 % du cuivre.

⁵⁴ Les éco-organismes de la filière des déchets d'équipement électrique et électronique ont mis en place un malus pour les produits qui contiennent des métaux qui figurent dans la liste des matériaux critiques établie par l'Union européenne. Il en est de même pour les métaux dont le pourcentage de recyclage est inférieur à 50 %. Les produits de ce malus alimentent un fonds de recherche pour le développement de nouveaux procédés de recyclage.

⁵⁵ Les éco-organismes de la filière des déchets d'équipement électrique et électronique ont mis en place un malus pour les produits qui contiennent des métaux qui figurent dans la liste des matériaux critiques établie par l'Union européenne. Il en est de même pour les métaux dont le pourcentage de recyclage est inférieur à 50 %. Les produits de ce malus alimentent un fonds de recherche pour le développement de nouveaux procédés de recyclage.

⁵⁶ Voir le rapport des Amis de la Terre (2016) : *Les dessous du recyclage : 10 ans de suivi de la filière des déchets électriques et électroniques en France*

⁵⁷ ADEME, Bilan du recyclage, volume 1, septembre 2012, p 62.

⁵⁸ <http://www.mineralinfo.fr/ecomine/en-2013-fin-cycle-haussier-lor-profite-aux-consommateurs>

⁵⁹ <http://larochelle-rebelle.blogspot.fr/2016/01/la-rochelle-fermeture-de-latelier-de.html>

LE GAZ, UNE ÉNERGIE DE TRANSITION ?

La même logique s'applique à l'exploitation des gaz et pétrole de schiste. L'argument des dangers de la dépendance au gaz russe est abondamment employé pour justifier l'exploration et l'exploitation de ressources très polluantes mais « locales ». Et les industriels promeuvent sans nuance le gaz comme une énergie « propre », alliée de la transition énergétique.

Remplacer le gaz russe (ou d'ailleurs) par du gaz « français » (ou d'ailleurs) n'est pourtant pas une solution. D'une part, le gaz reste une énergie fossile que nous allons devoir abandonner dans un futur très proche si l'on souhaite conserver une chance de rester sous la barre des 1,5°C de réchauffement climatique et respecter les engagements pris dans l'Accord de Paris. Il est nécessaire de rappeler en effet que si l'impact climatique du gaz est aussi méconnu, cela provient en grande partie du fait que les fuites de méthane qui ont lieu tout au long de la production et du transport

du gaz sont toujours très largement minimisées. En prenant en compte ces fuites, la production de gaz est même plus émettrice que le charbon !⁶⁰

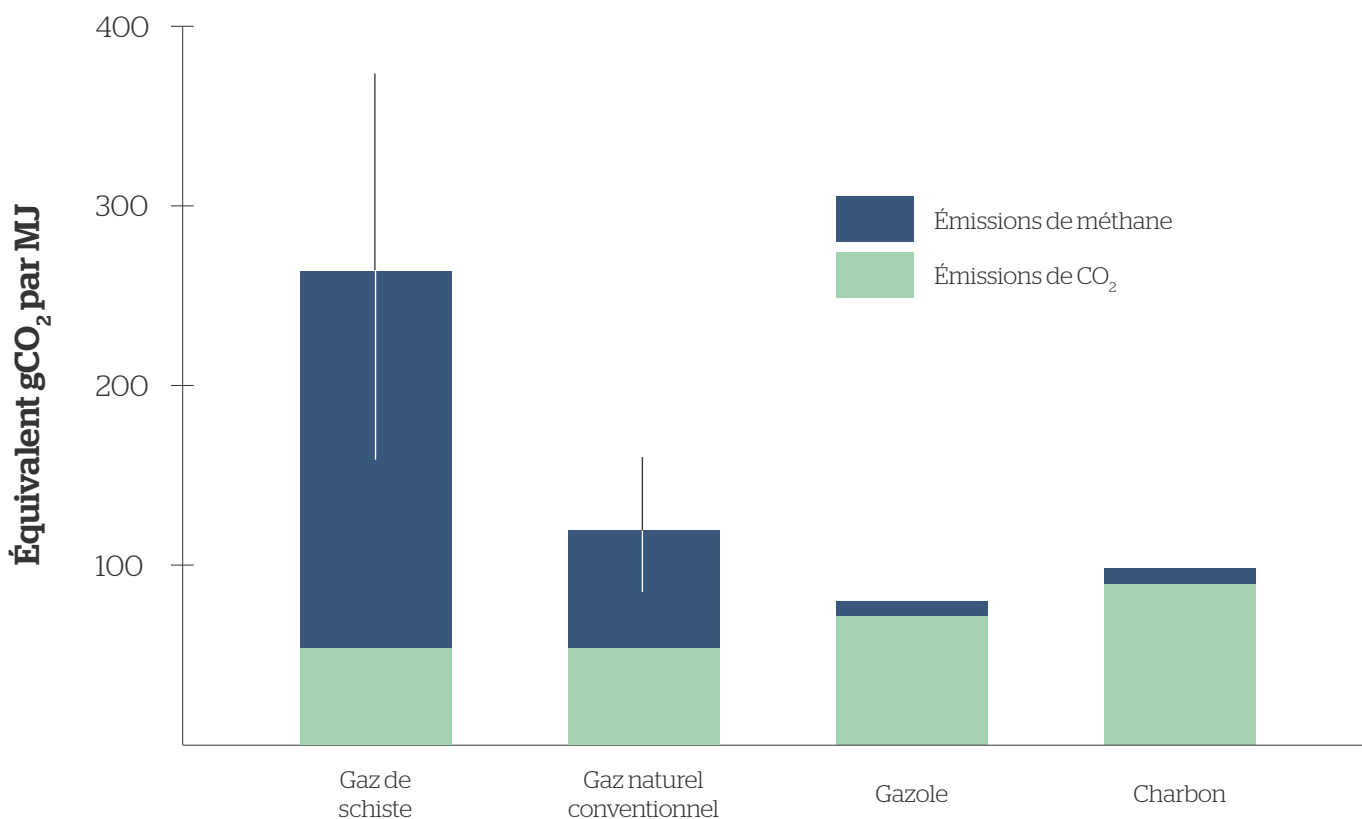
D'autre part, d'un point de vue pratique, le gaz de schiste représenterait au maximum 2-3 % de la demande en gaz européenne en 2030⁶¹ et n'assurerait en aucun cas une indépendance énergétique européenne. Exploiter des gaz de schiste (en France ou ailleurs) et construire des infrastructures pour les acheminer requièrent des investissements considérables pour des projets condamnés à court-terme si les gouvernements veulent respecter leurs engagements pour le climat⁶². Terminaux méthaniers, gazoducs... : c'est ce qu'on appelle des « *stranded assets* » (« actifs bloqués »⁶³) qui nous enferment dans un « *carbon lock-in* » (une impasse basée sur les combustibles fossiles) pour des décennies (voir encadré ci-contre). Cela ne ferait que détourner les capacités d'investissements de la France des solutions d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

L'IMPACT CLIMATIQUE RÉEL DU GAZ

Méthane comparé au dioxyde de carbone sur 20 ans suivant l'émission dans l'atmosphère.

Sont montrées les émissions directes de CO₂ et les émissions de méthane exprimées en quantités équivalentes de CO₂.

Les colonnes verticales démontrent la fourchette de valeurs la plus probable pour le gaz de schiste et le gaz naturel conventionnel.



Source : Howarth (2015) *Energy & Emission Control Technologies*. http://www.eeb.cornell.edu/howarth/summaries_CH4_Fr.php

⁶⁰ Voir les études de l'université de Cornell : http://www.eeb.cornell.edu/howarth/publications/f_EECT-61539-perspectives-on-air-emissions-of-methane-and-climatic-warmin_100815_27470.pdf

⁶¹ Selon l'Agence Internationale de l'Énergie citée dans la note des Amis de la Terre Europe « L'exploitation du gaz de schiste en Europe : une voie lente et coûteuse qui ne mènera nulle part » : <http://www.amisdelaterre.org/L-exploitation-du-gaz-de-schiste.html>

⁶² Pour en savoir plus sur la non-viabilité économique des projets gaziers, consulter le rapport « More security, lower cost: A smarter approach to gas infrastructure in Europe » (<https://www.e3g.org/library/more-security-lower-cost-a-smarter-approach-to-gas-infrastructure-in-europe>)

⁶³ Traduction proposée dans le lexique de Novethic, <http://www.novethic.fr/lexique/detail/stranded-asset.html>

TERMINAUX MÉTHANIER : POUR UN FUTUR CARBURANT AUX ÉNERGIES DU PASSÉ



L'état du parc des terminaux méthaniens en France est une bonne illustration de ces « *actifs bloqués* ». La France dispose en effet aujourd'hui de quatre grands terminaux (deux à Fos-sur-Mer, un à Montoir-de-Bretagne et un tout récemment lancé à Dunkerque). Ces quatre terminaux à eux seuls ont la capacité aujourd'hui d'importer annuellement plus de 34 milliards de mètre cube (bcm) de gaz par an, soit près de 70 % de la demande annuelle nationale. Leur utilité semble pourtant bien relative et le choix de construire le terminal de Dunkerque a de quoi interroger. En 2014, avant même le lancement du terminal de Dunkerque, le taux d'utilisation des trois terminaux méthaniens français continuait sa chute structurelle en atteignant seulement 30 % de ses capacités⁶⁴.

Le cas français n'a rien d'une exception et reflète la situation des 31 terminaux méthaniens construits en Europe dont le taux d'utilisation peine à dépasser les 25 % à l'heure actuelle⁶⁵. La raison tient essentiellement en deux explications : (1) Une grande majorité du gaz consommé en France (et en Europe) provient de pays proches de l'Europe et transportant leur gaz par gazoducs (car moins coûteux) ; et (2) grâce aux politiques d'efficacité énergétique et en raison de la crise économique prolongée, la consommation de gaz en France a chuté de 23 % depuis 2010 reflétant une tendance générale observée en Europe. Si cette tendance se prolonge (et compte tenu des objectifs européens en terme de climat et d'efficacité énergétique, cela semble inéluctable), elle ne fera que renforcer l'inutilité de ces terminaux méthaniens pourtant construits et entretenus à grands renforts de fonds publics et soutiens politiques.

Ces terminaux représentent par ailleurs une menace importante en lien avec la question des gaz de schiste. Malgré l'interdiction de la fracturation hydraulique en France, la présence de ces terminaux, couplée au lobby intense des industriels du secteur pour promouvoir le gaz américain, pourrait à très court-terme mener à l'arrivée de cargos de gaz naturel liquéfié (GNL) américain sur nos territoires. La production de gaz de schiste aux États-Unis représentant désormais 56 % de la production totale de gaz⁶⁶, l'arrivée du moindre cargo en provenance des États-Unis signifierait nécessairement l'arrivée du gaz de schiste américain extrait dans des

conditions environnementales et climatiques désastreuses. Les premiers cargos de GNL américains ont déjà commencé à arriver en Europe (Espagne, Portugal, Écosse), mais cette tendance pourrait s'accroître prochainement et concerner la France : les principales compagnies françaises du secteur (Total⁶⁷, Engie⁶⁸ et EDF⁶⁹) ont signé, en 2014 et 2015, des contrats avec Cheniere, principal fournisseur de GNL aux États-Unis. Alertée sur le sujet, Ségolène Royal a pris de court son administration en mai 2016 en s'engageant à « *examiner juridiquement la façon dont nous pouvons interdire l'importation de gaz de schiste* »⁷⁰ mais cette déclaration, générant de nombreuses interrogations quant à sa réelle faisabilité, n'a pour l'heure été suivie d'aucune action concrète.

Ces terminaux méthaniens font l'objet d'une attention croissante de la société civile en France et en Europe, et particulièrement des acteurs impliqués dans la mobilisation contre le gaz de schiste. L'arrivée du premier cargo de GNL américain en Espagne a ainsi contribué à créer une prise de conscience de ces acteurs et à réagir face à cette nouvelle menace⁷¹. Des groupes et organisations situées non loin d'autres terminaux, en Écosse, Angleterre, France, Espagne et Portugal se préparent également face à ce nouveau combat. Un travail conjoint et pan-européen semble essentiel dans la mesure où les interconnexions entre pays européens en terme d'infrastructures gazières permettent facilement la circulation dans toute une région du continent d'une source de gaz achetée par un pays. Le gaz de schiste américain arrivé en Espagne, au Portugal ou aux Pays-Bas pourrait ainsi rapidement devenir le gaz consommé par n'importe quel consommateur des pays attenants.

⁶⁴ http://www.foeeurope.org/sites/default/files/shale_gas/2016/foee_briefing_-_gas_winter_package_final_en.pdf

⁶⁵ [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/571314/EPRS_BRI\(2015\)571314_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/571314/EPRS_BRI(2015)571314_EN.pdf)

⁶⁶ <http://www.eia.gov/conference/2015/pdf/presentations/staub.pdf>

⁶⁷ Présentation par Cheniere Corporate - Octobre 2015 (<http://phx.corporate-ir.net/phoenix.zhtml?c=101667&p=irol-presentations>)

⁶⁸ <http://phx.corporate-ir.net/phoenix.zhtml?c=101667&p=irol-newsArticle&ID=2103378>

⁶⁹ <http://phx.corporate-ir.net/phoenix.zhtml?c=101667&p=irol-newsArticle&ID=2089074>

⁷⁰ http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/05/11/segolene-royal-peut-elle-faire-barrage-au-gaz-de-schiste-americain_4917678_3244.html

⁷¹ <https://www.diagonalperiodico.net/global/31069-la-primer-importacion-gas-fracking-se-almacenara-planta-declarada-ilegal-por-supremo>

FAUX-ARGUMENT N°2

EN FRANCE, LES MINES SERONT « PROPRES » ET « RESPONSABLES »

Le gouvernement a multiplié les initiatives pour éloigner l'image des mines et des mineurs des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et rassurer les citoyens sur le fait que la mine a changé. Ce n'est pas ce qu'affirme ISF SystExt qui considère au contraire que « *les exploitants miniers (...) travaillent globalement de la même façon depuis le siècle dernier. En effet, ni les processus d'extraction ni ceux du traitement du minerai n'ont été fondamentalement réinventés depuis. La constante automatisation des procédés et l'utilisation massive de modélisations numériques ont certes amélioré les conditions de sécurité des travailleurs, la définition des zones minéralisées et la valorisation des minéraux extraits ; mais les conflits sociaux, les désastres sanitaires et environnementaux persistent, aggravés par la tendance moderne au gigantisme des exploitations minières* »⁷².

Pourtant en pratique, les mines et les forages « propres » n'existent pas. Premièrement, ils ont des impacts humains et environnementaux inhérents à leurs processus d'exploration et exploitation. Deuxièmement, il y a souvent des accidents, y compris dans les pays dits développés. Troisièmement, l'après-mine n'est pas assez réglementée et pris en compte, et les impacts se font sentir des dizaines voire des centaines d'années après la fermeture.

LES IMPACTS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX INHÉRENTS AUX PROCESSUS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION

Cette partie se concentrera sur les impacts dans les pays dits développés car l'idée reçue suivante perdure : les impacts seraient moins importants dans les pays dits développés que dans les pays dits en développement.

Un minerai est un ensemble rocheux contenant différentes substances minérales enchevêtrées les unes avec les autres. Ainsi afin d'extraire un minéral d'intérêt contenant le métal recherché, il est nécessaire de isoler des autres minéraux inintéressants (cette fraction est dite « stérile ») en broyant le minerai extrait puis en appliquant diverses techniques de valorisation appropriées selon le type de substances minérales en présence (gravimétrie, séparation magnétique, flottation, dissolution acide). Cette phase de traitement génère donc différents déchets solides - dont des poussières fines - et liquides pouvant contenir différents produits chimiques, générateurs de pollutions diverses.

Ces déchets sont nombreux et n'ont pas le même potentiel de nuisances : les stériles, c'est-à-dire les minerais dont la teneur en éléments valorisables est trop basse ou inexistante, sont produits lors de la phase d'extraction et les résidus, c'est-à-dire la fraction stérile issue des méthodes de valorisation, sont produits en usine. Résidus et stériles sont stockés en surface généralement sous formes de digues. Les stériles peuvent contenir des substances préoccupantes pour la santé comme l'arsenic, le plomb, l'antimoine

ou le cadmium selon le type de minéral présent dans le minerai. Les résidus contiennent également ce type de substances mais leur finesse liée à la phase de broyage les rendent plus réactives (via l'enveloppement de ces poussières et une surface spécifique plus importante) que les stériles grossiers. Ces substances peuvent alors se retrouver dans les eaux - via le ruissellement si des précautions d'étanchéité ne sont pas respectées, ou lors de ruptures de digues - mais également être dispersées dans l'air et dans les sols.

En bref, des substances dangereuses qui étaient « emprisonnées » dans les roches sont libérées et se retrouvent dans l'air, l'eau et les sols.

Au-delà de ces impacts sur la santé humaine, l'activité minière a également un impact sur la biodiversité. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, l'exploitation du nickel dans de grandes mines à ciel ouvert crée une érosion des paysages. Les sédiments qui ne sont plus retenus par le couvert végétal se retrouvent dans le lagon et mettent en danger son écosystème très fragile : une faune et une flore unique au monde et un lagon classé patrimoine mondial de l'humanité. En résumé, comme l'a rappelé Michel Chiodi, de l'entreprise Explosifs et Produits Chimiques, « *l'activité minière est polluante, pollue, a pollué et polluera* »⁷³.

Quant aux impacts environnementaux des gaz et pétrole de schiste, ils sont également bien documentés. Pour en donner un aperçu : contamination des eaux de surface et en profondeur par des produits chimiques toxiques utilisés par la fracturation hydraulique, concentration dans l'eau de méthane et de matières dangereuses et radioactives présentes naturellement dans le schiste et le charbon, utilisation de grandes quantités d'eau qui provoque des pénuries, émission dans l'air de nuages de fumée et de suie ayant des impacts sanitaires sur les habitants, dispersion de perturbateurs endocriniens dans l'atmosphère des régions forées, bruit, accroissement du risque de tremblement de terres, impacts sur le climat mondial par les fuites de méthane et les émissions de gaz à effet de serre générées par l'utilisation de ces hydrocarbures, etc.

Au-delà des impacts sanitaires et environnementaux, les mines et les forages pétroliers et gaziers ont également un autre impact fort sur les populations dans la mesure où ils impliquent une forte occupation territoriale, et génèrent des déplacements de population. D'une part, les habitants sont parfois déplacés pour permettre l'extension des installations, comme c'est le cas avec la mine d'or de Kalgoorlie, en Australie. D'autre part, ils créent un « afflux » puis un « reflux » de travailleurs qui déstabilisent les communautés. Toujours à Kalgoorlie, la ruée vers l'or a attiré des travailleurs loin de leur famille. Bars et bordels se sont multipliés au détriment de la sécurité des femmes de la ville qui ne peuvent plus circuler dans certains quartiers⁷⁴. Ce même phénomène est dénoncé dans les zones d'exploitation pétrolière un peu partout dans le monde.



Par exemple, aux États-Unis, les indiens du Dakota du Nord et de Casey Camp⁷⁵ ont subi une explosion démographique de travailleurs et, en conséquence, des cas répétés de viols et d'agressions des femmes.

De plus, on voit se multiplier les tremblements de terre autour des zones d'exploitation des gaz et pétrole, dans la région de Groningue aux Pays-Bas, ou dans l'Oklahoma aux États-Unis notamment⁷⁶. Ces phénomènes qui sont de plus en plus documentés et analysés menacent directement les habitations et donc la sécurité des populations.

Ainsi entre les nuisances quotidiennes des mines et des forages, les pollutions diverses de l'eau, de l'air et des sols, l'occupation territoriale, les migrations massives de travailleurs qui transforment la vie des zones minières et pétrolières et les tremblements de terre, les habitants des « *eldorados* » miniers et pétroliers voient rarement d'un bon œil la découverte d'un gisement sous leurs pieds et leurs foyers. À cela s'ajoute les risques d'accidents.

LES ACCIDENTS NE SONT PAS RARES

Une série d'exemples d'accidents dans les mines et forages de pays dits développés ainsi que dans l'industrie pétrolière française montre que les accidents ne sont pas rares.

En Espagne, à Aznalcollar, en 1998, un bassin de stockage de déchets miniers s'est rompu. Des eaux acides, des boues chargées en zinc, fer, cuivre, plomb et arsenic se sont déversées dans une rivière qui a ensuite débordé. Des hectares de pâturages et de culture en aval sont pollués, des milliers d'animaux meurent, la nappe phréatique est contaminée, l'une des plus grandes réserves naturelles d'Europe est menacée.

Un événement comparable a eu lieu au Brésil, à Mariana, en 2015 : une coulée de boue a enseveli un village faisant une vingtaine de morts et elle a dévasté le Rio Doce, ainsi que le bord de mer là où il se déverse⁷⁷.

En Australie, dans le Sud Ouest du Queensland, l'exploitation du gaz de couche est l'une des causes probables de la présence de méthane dans une rivière. Comme le robinet dans le désormais célèbre film *Gasland*, la rivière était en feu pendant près d'une heure après qu'un élu l'a enflammée pour dénoncer ces fuites de gaz⁷⁸.

Cette liste malheureusement bien loin d'être exhaustive montre que les réglementations sont insuffisantes et/ou mal appliquées dans

les pays occidentaux où mines et forages font déjà des ravages. Faut-il croire que, comme le nuage de Tchernobyl, les dégâts s'arrêteront aux frontières françaises ?

Pas si l'on en croit les multiples accidents dans le secteur des hydrocarbures en France : naufrage de l'Erika et marée noire en 1999, explosion meurtrière de l'usine d'AZF à Toulouse en 2001, « *vague* » de pétrole qui se répand dans les sols et la nappe superficielle à Ambès en 2007⁷⁹, fuite de 400 000 litres de gasoil issus de la raffinerie Total de Donges en avril 2016⁸⁰, fuites de gaz au terminal de Dunkerque en juillet 2016⁸¹, etc. De même dans le secteur minier, l'explosion d'un tuyau de l'usine d'alumine Alteo, à Gardanne, a recouvert la ville d'un nuage de vapeur d'eau chargée en soude en mars 2016⁸².

L'APRÈS-MINE

Lorsque la mine ferme, les conséquences humaines et environnementales ne disparaissent pas avec le départ des exploitants.

Ainsi à Salsigne ou Saint-Félix-de-Pallières, dans le Sud de la France, où des mines d'or et de plomb-zinc ont été exploitées pendant des années, les rivières et les sols sont contaminés pour des dizaines de milliers d'années. À Salsigne, les habitants sont priés de ne pas consommer des légumes cultivés avec l'eau de la rivière Orbiel, de ne pas s'y baigner et de faire attention à la poussière. Des chercheurs de l'INSERM ont constaté une surmortalité de 80 % par cancers du poumon et de 110 % par cancers du pharynx⁸³ dans la région entre 1968 et 1994. À Saint-Félix-de-Pallières, les mêmes problèmes de pollution des eaux et de maladies sont constatés bien qu'il n'y ait pas à ce jour d'étude épidémiologique⁸⁴.

Dans le Limousin, l'uranium a été exploité entre 1947 et 2001 afin d'alimenter une partie des centrales nucléaires françaises. La Cogema (ancêtre d'Areva), qui a récupéré les terrains, s'est principalement souciée du risque d'effondrement des galeries quand elle a fermé les mines. En revanche, les rejets d'uranium dans l'eau sont très peu contrôlés. Suite à la plainte d'une association, Sources et rivières du Limousin, soulevant la question des pollutions, un Groupe d'expertise pluraliste (GEP) sur les sites miniers d'uranium du Limousin s'est réuni. Il a mis en lumière le besoin de limiter l'accès aux sites, de mieux contrôler les écoulements d'eaux, de mieux connaître l'impact de la radioactivité sur les écosystèmes et l'ampleur de la dissémination des stériles sur les chemins⁸⁵.

Même le bassin charbonnier du Nord-Pas-De-Calais dont l'activité s'est étalée sur 270 ans, s'est retrouvé dans une urgence de



Terril (colline artificielle construite par accumulation de résidu minier),
bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

reconversion et de gestion des friches industrielles laissées à l'abandon une fois l'exploitation terminée⁸⁶. Le même sort attend certainement les zones d'exploitation des gaz et pétrole de schiste.

Enfin, ces dégâts humains et environnementaux sont généralement sous-estimés par l'entreprise et l'État. Ils sont donc financés par les contribuables à terme, et non pas par l'entreprise qui s'est enrichie, car même si des garanties financières sont demandées, elles sont insuffisantes. En Australie, la compagnie française Engie, a ainsi dû provisionner 15 millions d'euros pour des frais de réhabilitation de la mine de charbon d'Hazelwood. Or les frais de réhabilitation s'élèveraient entre 80 millions et 350 millions de dollars selon les estimations. Alors qu'Engie vient d'annoncer la fermeture de cette centrale dès fin mars 2017, l'entreprise va-t-elle tenir sa promesse de réhabilitation totale du site⁸⁷ ?

En France, la Cour des Comptes a estimé en 2009 que la réhabilitation des anciennes mines de charbon a coûté 1 033 millions d'euros entre 1990 à 2008. Il faut ajouter plusieurs dizaines de millions d'euros à cette somme pour les travaux entrepris après 2008. Selon les estimations, les coûts de réhabilitation et de réparation pourraient dépasser les bénéfices de l'exploitation⁸⁸.

L'État renonce même parfois à utiliser ces garanties pourtant largement insuffisantes. Dans le cas de l'ancien site minier de Salsigne, sous la pression de l'exploitant et de son chantage à l'emploi, l'État français ne lui a pas fait payer les garanties financières destinées à couvrir le coût des dégâts provoqués par l'exploitation. Il s'est même substitué à lui pour financer le coût de la « *réhabilitation* » et non de dépollution. Aujourd'hui, l'État tente d'éluder les 11,6 millions de tonnes de résidus pollués, en particulier de l'arsenic, de Salsigne et leurs conséquences sanitaires avérées pour les riverains⁸⁹.

En conclusion, les mines en France ne feront certainement pas travailler des enfants comme en République Démocratique du Congo et les forages ne mèneront sans doute pas à des guerres civiles comme au Nigeria, mais elles ne seront ni « *propres* » ni « *responsables* ». En effet, ces activités sont par essence extrêmement impactantes et dangereuses et le manque d'ambition du gouvernement pour les encadrer ne présage rien de bon.

Surtout, le développement d'activités extractives est un choix aux conséquences irréversibles que les habitants du territoire devront endurer longtemps après le départ de l'entreprise extractive, compromettant le développement d'autres économies régionales possibles.

⁷² <https://www.isf-france.org/articles/initiative-mine-responsable-passee-au-crible>

⁷³ Cité dans le compte-rendu du colloque Germinal 2.0, <http://www.isf-systext.fr/node/411>

⁷⁴ Pour en savoir plus, consulter l'état des lieux des conséquences graves de l'exploitation minière réalisé par ISF SystExt (http://www.isf-systext.fr/sites/default/files/Livret_ELCG-Exploitation-Miniere_ISF-SystExt_2016_0.pdf)

⁷⁵ Témoignage de Kandi Mossett lors de l'« *International Anti-Fracking Summit - Not Here, Not Anywhere* » organisé en novembre 2015 à Paris par les Amis de la Terre Europe, Earthworks, Stop the Frack Attack, Food&Water Watch et Attac France.

⁷⁶ http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/01/15/dans-l-oklahoma-le-gaz-de-schiste-provoque-des-seismes-a-repetition_4847904_3244.html

⁷⁷ <https://www.reporterre.net/Apres-la-catastrophe-ecologique-au-Bresil-l-heure-est-venue-de-rendre-des>

⁷⁸ <http://www.abc.net.au/news/2016-04-23/condamine-river-bubbling-methane-gas-set-alight-greens-mp/7352578>

⁷⁹ <http://www.cedre.fr/Nos-ressources/Accidents/Accidents/Ambes>

⁸⁰ <http://www.humanite.fr/fuite-de-400-000-litres-de-gasol-la-raffinerie-total-de-donges-603793>

⁸¹ <https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/terminal-dunkerque-Ing/actualites/mise-en-securite-des-installations-du-terminal-methanier>

⁸² <http://www.laprovence.com/article/actualites/3839654/echappe-daltee-un-uaage-de-soude-tra-verse-gardanne.html>

⁸³ Etude conduite par une équipe de chercheurs de l'INSERM de Villejuif et publiée en juin 2005 dans le « *European Journal of Cancer Prevention* » (volume 14).

⁸⁴ « *Pièces à conviction : Cévennes, le scandale sanitaire français le plus secret* » http://www.francetvinfo.fr/france/video-pieces-a-conviction-cevennes-le-scandale-sanitaire-francais-le-plus-secret_1268529.html

⁸⁵ Circulaire du 22 juillet 2009 relative à la gestion des anciennes mines d'uranium (http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO200922/met_20090022_0100_0026.pdf) et Synthèse des recommandations pour la gestion des anciens sites miniers d'uranium en France du Groupe d'Expertise Pluraliste (http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO200922/met_20090022_0100_0026.pdf)

⁸⁶ Comme l'évoque Catherine Bertram de la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, lors du colloque Germinal 2.0, <http://www.isf-systext.fr/node/411>

⁸⁷ Communiqué des Amis de la Terre (3 novembre 2016) : « *Victoire de la mobilisation : Engie va fermer sa centrale à charbon Hazelwood* » <http://www.amisdelaterre.org/Victoire-de-la-mobilisation-Engie-va-fermer-sa-centrale-a-charbon-Hazelwood.html>

⁸⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Mines_de_charbon_de_France

⁸⁹ L'État avait déclaré vouloir procéder à une cartographie de la pollution des sols en juillet 2006 lors d'une commission locale d'information (CLI). Les associations pourront toujours attendre car cette cartographie promise n'est plus une priorité pour la préfecture de l'Aude. Lors d'« *une réunion organisée mi-juin (2016) par la préfecture avec cinq maires du site de Salsigne ceux-ci se sont vus exposer les aléas miniers, dans le cadre d'un plan de protection des risques miniers (PPRM), avec notification pour chaque commune des zones inconstructibles ou constructibles sous réserve. Surprise: les aléas miniers évoqués par la préfecture sont l'effondrement localisé, l'affaissement progressif, le tassement, l'instabilité de pente... mais pas la pollution par les métaux lourds !* » <http://www.journaldelenvironnement.net/article/a-salsigne-la-cartographie-de-la-pollution-chimique-at-tendra,73356>

ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS ET AMÉLIORER LE RECYCLAGE



La filière de recyclage des déchets électriques et électroniques (DEEE) a été mise en place en 2006 : 10 ans après, quel bilan tirer ? Le geste de tri des DEEE commence doucement à entrer dans la pratique des Français et il convient de l'encourager. En effet, en raison des substances nocives contenues dans les DEEE, leur dépollution est une priorité pour la santé et l'environnement.

Cependant, la nécessité de cette filière ne doit pas faire passer sous silence certaines réalités : en France, 57 % des DEEE continuent d'échapper à la filière agréée⁹⁰ et le taux de réemploi ne dépasse pas les 2 %⁹¹. Nos déchets sont loin de renaître en nouveaux produits. Les hauts niveaux de consommation français, 9 équipements électriques et électroniques par an et par habitant, induisent donc inévitablement un renouveau extractif qui se traduit par la réouverture ou l'ouverture d'exploitations minières qui demeurent des activités extrêmement impactantes pour l'environnement et la santé.

La priorité doit être donnée à l'allongement de la durée de vie des produits et ceci passe par l'extension de la durée de la garantie légale de 2 à 10 ans. L'allongement de la durée de vie des produits permet de réduire le volume des déchets et de retarder l'apparition d'un déchet, mais pas de l'éviter, un effort doit donc aussi être fait pour améliorer la qualité du recyclage en France.

Cet effort doit faire l'objet d'une politique nationale, au lieu de privilégier la réouverture de mines : les métaux recherchés dans les permis octroyés ou demandés en France (or, argent, antimoine, étain etc.) sont ceux présents dans les EEE !

Pour en savoir plus :

Les dessous du recyclage : 10 ans de suivi de la filière des déchets électriques et électroniques en France.

Rapport des Amis de la Terre France, décembre 2016

⁹⁰ Le taux de collecte des DEEE en 2015 est de 43 %

⁹¹ ADEME, *Équipements électriques et électroniques, Synthèse, Données 2014*, p. 13. ADEME, *Étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités*, janvier 2016.

FAUX-ARGUMENT N°3

LE DÉVELOPPEMENT DES GAZ ET PÉTROLE DE SCHISTE ET LA RÉOUVERTURE DES MINES VONT CRÉER DES EMPLOIS

PEU D'EMPLOIS CRÉÉS, DES EMPLOIS DÉTRUITS...

Les gisements de minerais et d'hydrocarbures du sous-sol français sont limités. S'ils étaient exploités, cette exploitation ne durerait qu'un temps limité. Les données sont rares mais quelques estimations permettent de donner des ordres de grandeur.

Dans les grands projets miniers, les créations d'emplois pérennes sont peu nombreuses au regard des montants investis. Différentes évaluations en Amérique Latine estiment ainsi à une moyenne de 0,5 à 2 emplois directs créés par million de dollars investis⁹². En France, le nombre d'emplois créés pour une mine est estimé entre une dizaine par le collectif StopMines²³⁹³ et 100, 150 ou 300 emplois directs selon la société Variscan⁹⁴. Sachant qu'une mine serait exploitée entre 5 ans⁹⁵ et 30 ans, l'exploitation d'une mine permettrait de créer 10 emplois sur 5 ans pour les estimations les plus pessimistes à 300 emplois sur 30 ans selon les estimations les plus optimistes. Les emplois indirects ne sont pas estimés. Tout comme ne le sont pas les emplois agricoles qui seront détruits avec la dégradation du sol et de l'eau ainsi que tous les emplois liés à la qualité de vie (tourisme, immobilier, etc.).

Pour les gaz et pétrole de schiste, même ses plus fervents défenseurs⁹⁶ ne prétendent pas qu'ils créent beaucoup d'emplois directs. En revanche certains argumentent qu'ils contribueraient à baisser les prix de l'énergie et donc à favoriser le développement d'autres secteurs dépendants des énergies fossiles. Non seulement ce scénario ne colle pas aux sous-sols européens où l'exploitation des gaz et pétrole de schiste coûterait bien plus cher, mais il est également réfuté par l'écroulement de la bulle spéculative aux États-Unis. Par ailleurs, ce ne sont pas des emplois de long terme au vu de nos engagements climatiques et énergétiques⁹⁷.

Enfin, l'activité minière est aussi invasive qu'elle est éphémère. La ville de Regoufe au Portugal en est un témoignage. La ruée vers l'étain et le tungstène a attiré un millier de personnes qui sont venues travailler à la mine pendant une vingtaine d'années puis sont reparties, laissant à la cinquantaine de résidents d'origine des eaux contaminées (eaux minières acides, teneurs élevées en arsenic, zinc et cadmium). Ceux-ci ont repris leurs activités de culture et d'élevage dans cet environnement pollué.

DES MILLIERS D'EMPLOIS POUR LE CLIMAT...

À l'inverse, la transition énergétique, c'est-à-dire le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, peut être une source d'emplois de qualité. De l'installation et la maintenance d'éoliennes et de panneaux solaires à la création de poste d'« *energy managers* » dans les industries et les bureaux, en passant par les métiers du bâtiment et des transports ferroviaire, fluvial et

des transports en commun, les études concordent sur la création de centaines de milliers d'emplois non délocalisables. Selon une étude officielle, la transition énergétique générera 330 000 créations d'emplois d'ici à 2030 et 825 000 d'ici à 2050⁹⁸. Le secteur de la transition énergétique est plus pourvoyeur d'emplois que les secteurs qui seront amenés à réduire leurs activités, comme le transport routier ou la production d'énergies fossiles et nucléaire. En effet, un investissement d'un million d'euros permet de créer 19 emplois dans l'efficacité énergétique ou 14 emplois dans les renouvelables, contre seulement 5 dans le charbon ou le nucléaire⁹⁹. En anticipant la transition énergétique, celle-ci génère des emplois durables et locaux alors que les gaz et pétrole de schiste créeraient un nombre d'emplois limités et à court terme, sans parler de la destruction des autres emplois, dans le secteur agricole et touristique notamment.

De même, les emplois liés à l'allongement de la durée de vie et au recyclage présentent un potentiel important. Rien que le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques représente 2 800 emplois en équivalent temps plein en France, dont près de la moitié en insertion en 2011¹⁰⁰. Détourner des déchets de la mise en décharge et de l'incinération vers le réemploi et le recyclage créerait 7 à 49 équivalents temps plein pour une même quantité de déchets¹⁰¹. Pourtant actuellement, faute de promotion de l'allongement de la durée de vie des produits, 100 emplois de réparateurs disparaissent chaque mois dans le plus grand silence.

⁹² <http://omal.info/spip.php?article672#nb2>

⁹³ Trois camionneurs, des ingénieurs artificiers qui viennent du Canada une fois par mois, trois personnes pour alimenter le concasseur et un gardien de nuit pour surveiller le chantier : <http://www.stopmines23.fr/wp-content/uploads/2016/02/Article-CQFD-02-2016.pdf>

⁹⁴ « Sur le plan social, Jack Testard (ancien du BRGM et DG de la société Variscan) estime que l'exploitation peut conduire à la création de 100 à 300 emplois directs, sans compter les sous-traitants : « La mine est un peu comme un grand bateau : tous les métiers y sont représentés » » www.actu-environnement.com/ae/news/permis-exploration-exploitation-minerais-techniques-impacts-24773.php4 ; « Pour cela, Variscan promet à la zone en difficulté un investissement de 20 millions d'euros et la création de 150 emplois » (<http://www.stopmines23.org/http/2015/10/Frank-furterAllgemeineZeitung-2015-10-29.pdf>)

⁹⁵ Selon les estimations de Total réalisées dans les années 1990 sur la zone du permis de Villerranges.

⁹⁶ Comme le député Frédéric Barbier le signale dans un rapport parlementaire de 2014 : « La révolution des gaz de schiste a eu un effet certain mais faible dans le secteur de l'exploration-production. Entre 2004 et 2012, le nombre d'emplois de ce secteur est passé de 300 000 à 570 000 » http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1919.asp#P358_40687

⁹⁷ Sur la faible création d'emplois dans le secteur des gaz de schiste, voir également : Thomas Porcher, *Le mirage du gaz de schiste* (2013)

⁹⁸ Etude réalisée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques et citée dans la plaquette « Les emplois de la transition énergétique, une opportunité pour la France », réalisée par la CFDT, le CLER, le GESEC, le GIME-LEC, et le RAC (http://www.rac-for.org/IMG/pdf/plaquette_emplois_de_la_TE.pdf)

⁹⁹ Selon le « Political Economy Research Institute, université du Massachusetts » cité dans la plaquette « Les emplois de la transition énergétique, une opportunité pour la France ». <http://www.cler.org/les-emplois-de-la-transition>

¹⁰⁰ Id.

¹⁰¹ « Économie circulaire : notions », ADEME <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-economie-circulaire-oct-2014.pdf>



CONCLUSIONS

ET RECOMMANDATIONS



Alors que les pressions industrielles et décisions politiques se multiplient depuis quelques années pour promouvoir le renouveau extractif en France, tout est prêt pour que ce dernier termine de se concrétiser : les entreprises détiennent déjà de nombreux permis et/ou ont déposé des demandes pour en disposer, les annonces de renforcement du cadre législatif se sont transformées en projets de texte assouplissant davantage les quelques contraintes imposées au secteur... Pourtant, confrontées à la réalité des faits, les promesses des industriels et des pouvoirs publics se révèlent être de simples mirages visant à amadouer les populations locales dans des régions souvent en manque d'emplois, et à faire taire les critiques. Malgré tout, s'appuyant sur leurs propres expériences ou celles d'autres pays, les populations sur le terrain ne sont pas dupes et restent décidées à s'opposer à ces projets miniers et pétroliers au regard de leurs lourdes conséquences sociales, environnementales et climatiques.



Il y a urgence à faire obstacle à cette relance minière et pétrolière, et, au contraire, à adopter et mettre en oeuvre des politiques ambitieuses afin de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et aux métaux, et de respecter les droits des populations. Il en va de la cohérence des politiques publiques de la France, et du respect de nos engagements internationaux, notamment en matière de lutte contre le changement climatique.

RECOMMANDATIONS AUX POUVOIRS PUBLICS

Concernant tous les projets extractifs

- Respecter les droits des populations locales, et leur place centrale dans les prises de décision concernant les biens naturels se trouvant sur leur territoire. Obtenir leur consentement libre, préalable et informé avant tout octroi de permis minier ou pétrolier, d'exploration ou d'exploitation. Les consultations doivent être contraignantes et permettre un « *droit de veto* » des habitants, en mettant en débat l'opportunité même du projet extractif, y compris à l'issu des travaux d'exploration.
- Adopter et mettre en œuvre, au niveau français et européen, des politiques ambitieuses et contraignantes pour mettre fin à la surconsommation de métaux et d'hydrocarbures, en favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que l'éco-conception, le réemploi, la réparation et le recyclage.
- Remédier au lourd passif environnemental laissé par les projets miniers et pétroliers.

Concernant les métaux

- Analyser nos véritables besoins pour chaque minéral, en tenant compte du potentiel de la lutte contre l'obsolescence programmée, de l'éco-conception, du développement de nouveaux modèles économiques et de l'amélioration du recyclage.

- Définir des objectifs spécifiques de recyclage pour les matériaux dont les taux de recyclage sont aujourd'hui inférieurs à 50 % (notamment, aluminium, cobalt, cuivre, étain, lithium, etc.).

- Instaurer un moratoire sur la délivrance de permis de recherche et de concessions minières tant que ces conditions ne sont pas respectées.

Concernant les hydrocarbures

- Interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et pétrole de schiste et de couche, ainsi que l'exploration et l'exploitation offshore, peu importe la technique utilisée.
- Refuser toute nouvelle délivrance ou prolongation de permis d'hydrocarbures, afin de respecter les engagements internationaux de lutte contre le changement climatique.
- Interdire l'importation de sables bitumineux et de gaz et pétrole de schiste et de couche, en mettant en place un système de traçabilité de l'origine des hydrocarbures importés et en prenant en compte leur intensité carbone plus élevée que les autres sources de carburants.
- Cesser tout investissement dans de nouvelles infrastructures qui nous enferment dans un avenir dépendant des énergies fossiles (oléoducs et gazoducs, terminaux de gaz naturel liquéfié).





CONTACTEZ JULIETTE RENAUD
Chargée de campagne sur les Industries extractives

juliette.renaud@amisdelaterre.org
+33 (0)9 72 43 92 61

NOS DEMANDES

CESSER TOUT INVESTISSEMENT DANS LES ÉNERGIES FOSSILES

(exploration, extraction et infrastructures liées),
notamment afin de respecter nos engagements
internationaux de lutte contre le changement climatique.

ALLONGER LA DURÉE DE VIE DE NOS PRODUITS ET ACTER UNE POLITIQUE NATIONALE DE RECYCLAGE,

afin de diminuer les besoins
d'extraction et d'importation de métaux.

METTRE EN PLACE UNE CONSULTATION RÉELLE ET CONTRAIGNANTE DES POPULATIONS,

y compris avant la phase d'exploration, et à son issue.

REMÉDIER AU LOURD PASSIF ENVIRONNEMENTAL LAISSÉ PAR LES PROJETS MINIERS ET PÉTROLIERS.

La Fédération des Amis de la Terre France est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 75 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Contact : Les Amis de la Terre France – Mundo M, 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil • **Tél** 01 48 51 32 22 • **Mail** : france@amisdelaterre.org • **Site web** : www.amisdelaterre.org